



# Synthèse sur l'entrepreneuriat des personnes handicapées

L'activité entrepreneuriale en Europe



Les opinions et les interprétations exprimées dans cette publication sont sous la seule responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou des gouvernements de ses pays membres ou des États membres de l'Union européenne (UE).

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales et du nom de tout territoire, ville ou région.

#### 1. Note de la Turquie

Les informations de ce document qui font référence à «Chypre» concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République turque de Chypre du Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations unies, la Turquie maintiendra sa position sur la «question chypriote».

#### 2. Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de la Commission européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

#### Remerciements

Ce document a été rédigé par David Halabisky sous la supervision de Jonathan Potter, tous deux membres de la division «Développement économique et création d'emplois locaux» (LEED) de l'OCDE, avec la participation de John Kitching (université de Kingston), de Daryoush Vaziri et de Dirk Schreiber (université des sciences appliquées de Bonn-Rhein-Sieg), ainsi que de Rainer Wieching et de Volker Wulf (université de Siegen).

Ce document fait partie d'une série de synthèses sur l'entrepreneuriat inclusif élaborées par le programme de développement économique et de création d'emplois locaux de l'OCDE et la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne. Ce travail est dirigé par Jonathan Potter et David Halabisky de l'OCDE.

© Photo de couverture: Belgalmage

Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

Les liens figurant dans cette publication étaient exacts au moment où le manuscrit a été achevé.

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses  
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.***

**Un numéro unique gratuit (\*):  
00 800 6 78 91 0 1 1**

(\* Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits  
(sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

De nombreuses autres informations sur l'OCDE sont disponibles sur l'internet (<http://www.oecd.org/fr/>).

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2014

Commission européenne  
ISBN 978-92-79-33520-4

© OCDE/Union européenne, 2014  
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

# **Synthèse sur l'entrepreneuriat des personnes handicapées**

L'activité entrepreneuriale en Europe

## ■ TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	2
MESSAGES CLÉS .....	3
LE HANDICAP DANS L'UNION EUROPÉENNE .....	3
DÉFINIR LE HANDICAP .....	4
LE TRAVAIL INDÉPENDANT DES PERSONNES HANDICAPÉES .....	5
AVANTAGES DE L'ENTREPRENEURIAT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES .....	6
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES LORS DU DÉMARRAGE D'UNE ENTREPRISE .....	8
ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT PAR LA TECHNOLOGIE .....	9
POLITIQUES DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES HANDICAPÉES .....	11
1. Accroître la sensibilisation à la faisabilité de l'entrepreneuriat .....	11
2. Développer les compétences entrepreneuriales .....	12
3. Soutenir le développement, l'acquisition et l'utilisation de technologies d'assistance .....	14
4. Garantir l'accès à un soutien financier approprié .....	16
5. Continuer à améliorer l'accessibilité de l'internet et des technologies de l'information .....	18
CONCLUSIONS .....	19
LECTURES COMPLÉMENTAIRES .....	20
BIBLIOGRAPHIE .....	20

## MESSAGES CLÉS

- D'après les estimations, 16% de la population active européenne souffrent d'une certaine forme de handicap permanent ou temporaire, et le nombre de personnes concernées tend à augmenter avec le vieillissement de la population.
- Le type de handicap, sa gravité, sa stabilité, sa durée et le moment où il apparaît sont des facteurs qui peuvent varier fortement. Ces caractéristiques ont un impact sur les capacités et la volonté de chacun à devenir entrepreneur et à conserver ce statut. Le travail indépendant convient à de nombreux individus au sein de cette population, car il offre une plus grande flexibilité que le travail salarié en termes de charge de travail, d'horaires et de lieu de travail, permettant ainsi une meilleure gestion du handicap et du style de vie.
- Des efforts sont nécessaires pour renforcer la sensibilisation quant à l'opportunité et à la faisabilité de l'entrepreneuriat pour les personnes souffrant d'un handicap, tant parmi les populations handicapées que non handicapées.
- Certaines preuves démontrent que la formation ciblée à l'entrepreneuriat et les programmes de soutien aux jeunes entreprises peuvent se révéler efficaces pour les personnes handicapées. Leur mise en œuvre est toutefois coûteuse et la taille du groupe cible ne pourra pas toujours justifier des dispositions spécifiques.
- L'adaptation des programmes existants de formation et de soutien aux jeunes entreprises aux besoins des personnes handicapées présente un potentiel important. Les conseillers d'entreprise doivent être prêts à recommander le travail indépendant comme option de carrière aux personnes handicapées, un plus long soutien doit être disponible si nécessaire, des formats adaptés (tels que le braille) doivent être utilisés et le langage doit être adapté à la réalité des clients. Des partenariats entre organisations de soutien aux entreprises et organisations spécialisées dans le soutien aux personnes handicapées peuvent également s'avérer utiles.
- Le problème que constitue le «piège des allocations» doit être résolu en s'assurant que le système de protection sociale ne coupe pas trop rapidement ces allocations pendant la transition vers une activité indépendante ou ne discrimine pas injustement les personnes handicapées qui ont choisi de devenir entrepreneurs.
- Le recours à des technologies d'assistance et l'amélioration de l'accessibilité des technologies de l'information et de l'internet pour les entrepreneurs handicapés doivent être encouragés. L'utilisation de technologies d'assistance par les entrepreneurs (interfaces cerveau-ordinateur, lecteurs informatiques pour personnes aveugles, etc.) peut être favorisée à l'aide de subventions, de prêts ou de formations à leur utilisation. L'intégration d'interfaces technologiques à l'intention des personnes handicapées dans des logiciels clés de comptabilité, de fiscalité et de gestion commerciale autres peut être encouragée. Des interfaces plus performantes pour les personnes handicapées sont également nécessaires sur les sites internet, à commencer par une amélioration de l'accessibilité des services gouvernementaux en ligne, notamment pour l'enregistrement des entreprises ou les déclarations fiscales, ainsi que la promotion de normes pour le développement de sites internet privés accessibles aux personnes handicapées.

## ■ LE HANDICAP DANS L'UNION EUROPÉENNE

De nombreuses personnes souffrent d'un handicap: environ 16% de la population active de l'UE souffrent d'un problème de santé ou d'un handicap de longue durée (Commission européenne, 2007). En outre, ce nombre est voué à augmenter avec le vieillissement de la population des pays industrialisés, et ce en raison de la sensibilité accrue aux troubles mentaux et physiques qu'engendre ce vieillissement de la population (Lutz e.a., 2011; Pascarelli et Hsu, 2001). Il existe une grande variété de handicaps et ceux-ci ne constituent pas une caractéristique immuable des individus. De nombreux handicaps ne sont pas visibles; pourtant, le stéréotype de la personne handicapée qui se déplace en fauteuil roulant en permanence ou aveugle de naissance persiste.

Le handicap a un impact sur un large éventail de résultats socio-économiques, y compris sur la participation au marché du travail. Les personnes handicapées rencontrent de nombreux obstacles sur le marché du travail, et le handicap est constamment identifié comme ayant un effet négatif sur les résultats du marché du travail, y compris le taux d'emploi et les revenus (Jones, 2008; Berthoud, 2008; Meager et Higgins, 2011; Lechner et Vazquez-Alvarez, 2011). Les variations du handicap (type, gravité ou quantité, par exemple) influencent le taux de participation au marché du travail, le type d'emploi occupé et les revenus (Jones, 2008, 2011; Berthoud, 2008; Meager et Higgins, 2011). Les déficiences locomotrices exercent un impact négatif considérable sur les perspectives d'emploi (Berthoud, 2008), tout comme les problèmes de santé mentale et les difficultés

d'apprentissage (Berthoud, 2008; Meager et Higgins, 2011). La discrimination exercée par l'employeur influe considérablement sur les opportunités professionnelles s'offrant aux personnes handicapées (Meager et Higgins, 2011), même si la perception de l'employeur quant à la capacité des individus à travailler peut diverger considérablement de leur capacité réelle.

Au sein de l'UE, le risque de pauvreté est nettement plus élevé pour les personnes handicapées que pour celles non handicapées — 21,1% des personnes handicapées sont confrontées à ce risque, contre 14,9% des personnes non handicapées (Hauben e.a., 2012). La principale raison de cette disparité réside dans le faible taux d'emploi des personnes handicapées, qui constitue une cause et/ou une conséquence de leur exclusion sociale (Greve, 2009; Hauben e.a., 2012).

L'Union européenne a adopté une position ferme visant à soutenir la participation active des personnes handicapées à la société et à l'économie. Cette position transparaît clairement dans la stratégie Europe 2020 ([http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)), qui vise à créer une croissance intelligente, durable et inclusive en vue de construire une société au sein de laquelle personne n'est exclu. L'UE a par ailleurs développé une stratégie en faveur des personnes handicapées (Commission européenne, 2010), qui décrit les mesures à prendre pour éliminer les obstacles à la pleine participation des personnes handicapées à la société (pour plus d'informations, voir encadré 1).

## Encadré 1 — Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées

L'UE et ses États membres ont reçu un mandat fort pour remédier à la situation sociale et économique des personnes handicapées par le biais de plusieurs chartes, traités et conventions, notamment:

- la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ([http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf)), qui stipule la nécessité de respecter et de protéger la dignité humaine, d'assurer l'intégration des personnes handicapées dans la communauté (article 26) et d'interdire toute discrimination fondée sur le handicap (article 21);
- le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12012E/TXT>), qui impose à l'Union de lutter contre toute discrimination fondée sur le handicap dans la définition et la mise en œuvre de ses politiques et dans l'adoption de sa législation (articles 10 et 19);
- la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>), qui est un instrument juridiquement contraignant qui protège et garantit les droits de l'homme et les libertés fondamentales des personnes handicapées.

En vertu de ce mandat, l'UE a développé cette stratégie pour donner aux personnes handicapées les moyens de jouir pleinement de leurs droits et de profiter de leur participation à la société. La stratégie met l'accent sur l'élimination des obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans huit domaines d'action: l'accessibilité, la participation, l'égalité, l'emploi, l'éducation et la formation, la protection sociale, la santé et l'action extérieure (c'est-à-dire les actions en dehors de l'UE). Pour réduire les obstacles dans ces domaines, une stratégie en quatre volets a été mise au point afin de renforcer la sensibilisation, de fournir des ressources financières aux programmes de recherche et de soutien, d'améliorer la collecte et le suivi des données et de mettre en œuvre les mécanismes de gouvernance requis par les Nations unies au sein de la Commission et avec l'aide des États membres.

L'entrepreneuriat est soutenu indirectement par cette stratégie à travers la réduction des obstacles relevant des domaines relatifs à la «participation» et à l'«emploi».

Pour plus d'informations, voir: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0636:FIN:FR:PDF>

## ■ DÉFINIR LE HANDICAP

Les définitions du handicap sont façonnées par deux concepts opposés: le modèle médical du handicap et son modèle social. En bref, le modèle médical traite le handicap comme une caractéristique de la personne, et les restrictions à l'activité sont expliquées en termes de capacités physiques des individus, les déficiences étant implicitement considérées comme une forme de capital humain négatif. En revanche, le modèle social du handicap, lancé par Oliver (1990), suppose que les personnes souffrant d'une déficience sont handicapées par des attitudes sociétales, des institutions et des obstacles environnementaux plutôt que par des caractéristiques individuelles. Ce modèle distingue la «déficience» (c'est-à-dire une limitation de l'esprit et du corps) du «handicap» (c'est-à-dire l'exclusion sociale) (Shakespeare, 2006). Cette distinction est importante car elle influence la définition de l'expression «personne handicapée» dans différents contextes, en particulier dans celui de l'admissibilité à une aide dans le cadre d'un programme d'aides publiques et de programmes actifs du marché du travail.

Il n'existe pas de définition unique du handicap. L'International Classification of Functioning, Disability and Health (classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (<http://www.who.int/classifications/icf/en> et <http://www.who.int/classifications/icf/training/icfbeginnersguide.pdf>) définit le «handicap» comme un terme générique faisant référence à des déficiences, à des limitations d'activité et à des restrictions de la participation:

- Une déficience est un problème au niveau d'une fonction ou de la structure de l'organisme et comprend notamment: les handicaps physiques (par exemple dysfonctionnement de l'appareil

locomoteur, neurologique, cardiaque, circulatoire ou respiratoire); les maladies ou les troubles mentaux (par exemple schizophrénie, névroses et troubles psychotiques, anxiété et troubles émotionnels, phobies, dépression); les déficiences cognitives (par exemple lésions cérébrales, démence); les déficiences sensorielles (par exemple perte de la vue ou cécité); les déficiences intellectuelles ou de développement (par exemple fonctions intellectuelles générales en dessous de la moyenne).

- Une limitation d'activité est une difficulté rencontrée par un individu dans l'exécution d'une tâche ou d'une action.
- Une restriction de la participation est un problème rencontré par un individu lors de son implication dans des situations de la vie quotidienne.

Les déficiences, les limitations et les restrictions varient en fonction de nombreuses caractéristiques, telles que le type, la gravité, la stabilité, la durée et le moment où ces handicaps apparaissent. Elles peuvent être stables, constituant alors une condition permanente, être lentement dégénératives ou imposer des restrictions épisodiques, fluctuantes ou récurrentes à des activités diverses (Boyd, 2012). Les données longitudinales du panel de l'enquête réalisée au Royaume-Uni suggèrent que le statut de «personne handicapée» est, le plus souvent, temporaire (Burchardt, 2000). Le handicap de longue durée concerne une proportion relativement faible de la population active souffrant d'un handicap; seuls 27 % des individus ayant déclaré un handicap au Royaume-Uni ont indiqué avoir été affectés par ce handicap pendant sept années consécutives (la durée de l'étude) (Burchardt, 2000).

Les personnes peuvent souffrir de plusieurs conditions ou déficiences. L'apparition de déficiences varie aussi entre les individus. Certains naissent avec une déficience, tandis que d'autres l'acquièrent pendant l'enfance ou à l'âge adulte, à la suite d'un accident, d'une maladie ou du vieillissement. La déficience peut apparaître soudainement ou entraîner une détérioration progressive de la santé. Des données probantes en provenance du Royaume-Uni montrent que seulement 11 % de la population adulte handicapée sont nés avec un handicap, que 12 % le développent pendant l'enfance et que 75 % l'acquièrent au cours de leur vie professionnelle (Burchardt, 2003). Cela souligne bien le fait qu'il n'y a pas deux expériences identiques en matière de handicap, mais aussi que les personnes handicapées ne sont pas désavantagées de manière égale sur le marché du travail.

Le handicap est donc un phénomène complexe impliquant une interaction entre le corps d'une personne et la société dans laquelle elle vit. La diversité des déficiences et des handicaps devrait décourager l'utilisation d'une simple division binaire entre les «personnes handicapées» et les «personnes non handicapées», et ce pour deux raisons. Premièrement, ces deux populations évoluent et ne sont donc pas figées. Nombreuses sont les personnes qui développent un handicap à un moment donné de leur vie active. Deuxièmement, les personnes handicapées constituent un groupe hautement différencié, qui présente des variations non seulement en termes de caractéristiques de la déficience, mais aussi en fonction d'autres caractéristiques personnelles et familiales (à savoir le sexe, l'origine ethnique, l'âge, l'éducation, la structure de la famille) et de circonstances socio-économiques qui influent sur les taux de participation au marché du travail (comme le niveau de scolarité).

## ■ LE TRAVAIL INDÉPENDANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Il n'existe que peu de données sur les activités des personnes handicapées sur le marché du travail. Les données disponibles sont relativement obsolètes, et la comparabilité entre les États membres peut être problématique en raison des différentes définitions du handicap utilisées dans les diverses enquêtes sur la population active (Greve, 2009). Néanmoins, les données disponibles suggèrent que les personnes handicapées sont davantage susceptibles d'être au chômage ou inactives (Pagán, 2009; Greve, 2009; Applica/CESEP/European Centre, 2007). Les personnes handicapées qui travaillent occupent souvent des emplois peu qualifiés et peu rémunérés (Meager et Higgins, 2011).

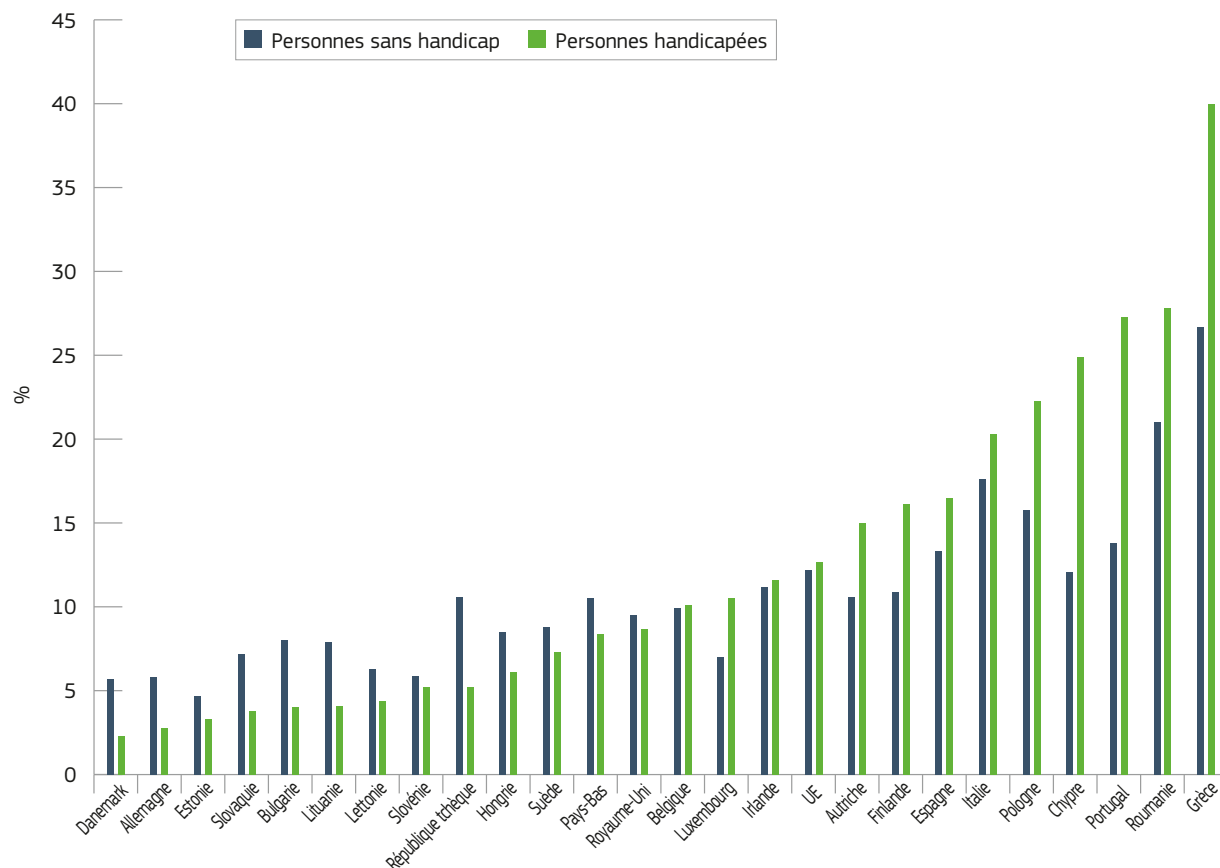
Des données extraites des statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) laissent entendre que, dans l'UE, les personnes handicapées sont aussi susceptibles que les autres d'avoir une activité indépendante. Elles ont par contre davantage de risques d'être inactives sur le marché du travail. Entre 22 % (en Autriche) et 78 % (en Pologne) de la population souffrant d'un handicap identifié sont inactifs sur le marché du travail (Applica/CESEP/European Centre, 2007). Cette variation s'explique par plusieurs facteurs, dont la générosité des allocations d'invalidité et la facilité d'accès à celles-ci, le degré d'inclusion ou d'exclusion des personnes handicapées à la société et à l'éducation, la discrimination exercée par l'employeur, les facteurs démographiques et l'incidence des handicaps sévères.

Le taux de travail indépendant des personnes handicapées varie fortement d'un État membre à l'autre. Ainsi, il est relativement faible dans de nombreux pays du nord-est de l'UE et plus élevé dans ceux du sud de l'UE (voir graphique 1). Par exemple, le taux de travail indépendant des personnes handicapées en Bulgarie, en République tchèque, au Danemark, en Allemagne, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, en Slovaquie et en Slovaquie ne dépassait

pas les 5 % en 2007, tandis qu'il était supérieur à 15 % en Grèce, en Italie, à Chypre, en Pologne, au Portugal et en Roumanie. Ces données doivent être interprétées avec prudence car les différences de taux de travail indépendant entre les différents pays sont influencées par un certain nombre de facteurs, notamment les différentes définitions de handicap utilisées lors de la collecte des statistiques.

Toutefois, ces données concordent dans une large mesure avec de nombreuses études visant à mesurer le taux de travail indépendant dans un petit nombre de pays et pour des handicaps spécifiques (Blanck e.a., 2000; Boylan et Burchardt, 2002; Meager et Higgins, 2011). Par exemple, une étude menée dans 13 États membres de l'UE à l'aide des données provenant du panel communautaire des ménages pour la période 1995-2001 a révélé que le taux de travail indépendant des personnes handicapées était plus élevé que celui des personnes non handicapées (Pagán, 2009). D'après cette étude, le taux de travail indépendant des personnes souffrant d'un handicap varie selon les pays et le sexe. Les hommes handicapés étaient plus susceptibles que les personnes non handicapées de travailler comme indépendants en Grèce [+ 10,5 points de pourcentage (pp)], au Portugal (+ 8,6 pp) et en Irlande (+ 8,1 pp). En Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas, les taux étaient les mêmes pour les hommes handicapés et non handicapés. Seule la Belgique connaissait un taux de travail indépendant plus élevé chez les hommes non handicapés que chez les hommes handicapés (+ 3,0 pp). Les femmes handicapées étaient davantage susceptibles de travailler en tant qu'indépendantes en Grèce (+ 13,5 pp), au Portugal (+ 10,3 pp) et en Autriche (+ 8,2 pp). Aucune différence entre le taux de travail indépendant des femmes handicapées et celui des femmes non handicapées n'a été observée en Belgique, au Danemark, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Finlande.

Graphique 1 — Taux de travail indépendant selon le statut de handicap, 2007



Source: Totalisations spéciales des données EU-SILC.

Les activités indépendantes enregistrent également des différences en fonction du type et de la gravité de la déficience ou du handicap. Par exemple, le taux de travail indépendant était plus élevé pour les personnes qui étaient particulièrement limitées dans leurs activités quotidiennes que pour celles faisant état de peu ou d'aucune limitation dans leurs activités quotidiennes (Pagán, 2009; Jones, 2011). Certaines données probantes en provenance du Royaume-Uni laissent penser que les hommes et les femmes souffrant de problèmes musculaires et osseux, ainsi que les femmes présentant des problèmes de santé mentale, sont particulièrement susceptibles de travailler comme indépendants,

tandis que les hommes souffrant de déficiences sensorielles sont relativement peu susceptibles d'exercer une activité indépendante (Boylan et Burchardt, 2002). Les données collectées au Royaume-Uni suggèrent également que les entrepreneurs handicapés sont davantage susceptibles de travailler seuls, plutôt que d'employer d'autres personnes. Près de 80% des travailleurs indépendants handicapés n'ont pas d'employés, contre 74% des travailleurs indépendants non handicapés et des hommes handicapés non limités dans leur travail (Jones et Latreille, 2011). En outre, les personnes handicapées sont davantage susceptibles d'exercer une activité indépendante à domicile (EMDA, 2009).

## ■ AVANTAGES DE L'ENTREPRENEURIAT POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Les gens peuvent être attirés par le travail indépendant pour toutes sortes de raisons. Alors que certains se lancent dans une activité indépendante par nécessité, beaucoup cherchent à tirer parti de cette opportunité, à gagner en indépendance et en autonomie, à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, à accroître leur satisfaction à l'égard de leur activité professionnelle et à augmenter leurs revenus et d'autres avantages matériels.

Bien que ces raisons puissent également avoir une influence importante pour les entrepreneurs handicapés, ceux-ci sont également susceptibles d'être motivés par d'autres facteurs. Un des principaux avantages du travail indépendant est qu'il offre une porte d'entrée sur le marché du travail, compte tenu des cas de discrimination exercée par les employeurs fréquemment signalés (Blancq e.a., 2000; Boylan et Burchardt, 2002; Hagner et Davies, 2002; EMDA, 2009). La discrimination exercée par l'employeur est souvent plus



importante dans le cas de déficiences ou de limitations susceptibles d'entraîner un plus grand préjudice de la part des employeurs, telles que les handicaps mentaux ou physiques (Pagán, 2009). Pour les personnes souffrant de ce type de handicap, le travail indépendant pourrait être la seule opportunité de participer activement au marché du travail et, dès lors, d'améliorer leurs revenus et leur niveau de vie.

Un autre avantage important du travail indépendant pour les personnes handicapées est qu'il permet de parvenir à un meilleur

équilibre entre le statut de handicap et la vie professionnelle grâce à une plus grande flexibilité sur le plan du rythme de travail, des horaires et du lieu de travail (Prescott-Clarke, 1990; Callahan e.a., 2002; Doyel, 2002; Pagán, 2009; Jones et Latreille, 2011; Meager et Higgins, 2011). Ainsi, le travail indépendant peut permettre le développement d'un sentiment d'autonomie, car l'entrepreneuriat peut offrir à un individu la possibilité de prendre le contrôle de son handicap et de sa participation au marché du travail, mais aussi d'être socialement et économiquement actif, dans la mesure du possible, en fonction de sa situation.

### Les entrepreneurs de demain: Veronica Hedenmark, Suède

Veronica Hedenmark est entrepreneur à Göteborg, en Suède. Elle a fondé trois sociétés, VH Assistants, VH Action et VH Kids, toutes spécialisées dans l'assistance personnelle aux enfants, aux jeunes et aux adultes handicapés.

Veronica est née avec une ostéogénèse imparfaite, une maladie osseuse congénitale caractérisée par la fragilité des os (plus connue sous le nom de «maladie des os de verre»). Avant même d'atteindre l'âge de 9 ans, elle avait déjà présenté 152 fractures osseuses. Malgré son état, Veronica a eu une éducation très sociale et aimait aller à l'école. Toutefois, après avoir obtenu son diplôme de l'enseignement secondaire, elle a vu tous ses amis partir pour l'université ou se rendre à l'étranger comme travailleurs au pair. Elle s'est retrouvée seule, incertaine quant à son avenir. Veronica était perdue et s'est sentie insultée lorsque le bureau d'assurance sociale lui a offert une pension de retraite anticipée, sous-entendant qu'elle ne serait jamais en mesure de travailler. Cette proposition a eu pour effet de renforcer sa détermination à continuer à prendre activement part à la société. Son compagnon l'a aidée à comprendre la différence entre «avoir un handicap» et «être handicapé», et cela a changé son point de vue et son attitude à l'égard de la vie. Elle a alors immédiatement voulu créer et gérer sa propre entreprise.

En 1996, elle a fondé VH Assistants pour aider et motiver d'autres personnes souffrant d'un handicap. À la suite du succès de cette entreprise, elle a fondé VH Action et VH Kids pour élargir l'échelle et la portée de son travail. Aujourd'hui, ses entreprises emploient plus de 600 personnes dans toute la Suède.

En plus de diriger des entreprises prospères, Veronica défend les personnes handicapées avec succès et est une conférencière très demandée. En 2008, elle a été nommée ambassadrice du ministre suédois des entreprises et s'est retrouvée parmi les finalistes du prix Göranpriset. Elle a remporté le Compass Rose en 2009, le King's Award pour les jeunes leaders et a été nommée par le magazine *Business World* parmi les 100 dirigeants de moins de 40 ans les plus puissants.

### Les entrepreneurs de demain: Alan Broadbent, Espagne

Alan Broadbent vit à Barcelone, en Espagne, où il dirige une entreprise prospère qui fournit des services liés aux voyages aux personnes handicapées. En 2000, on lui a diagnostiqué une sclérose en plaques, associée à un taux d'invalidité de 40% (gouvernement de Catalogne). La sclérose en plaques est une maladie inflammatoire qui provoque des lésions au niveau de la gaine protectrice des cellules nerveuses du cerveau et de la moelle épinière, perturbant ainsi la communication au sein du système nerveux. Cela peut avoir un impact sur la mobilité de l'individu et pourrait même entraîner des problèmes mentaux et psychiatriques. Sa famille et lui se sont adaptés à cette situation et, en 2004, Alan a fondé sa propre entreprise pour pallier les difficultés qu'il rencontrait alors au cours de ses voyages. L'entreprise a pour principale vocation de fournir des services de transferts accessibles aux fauteuils roulants et aux scooters depuis et vers les ports de croisière et les aéroports de Barcelone, de Gérone et de Reus.

Son agence de voyages propose également des excursions en fauteuil roulant pour les passagers des navires de croisière qui sillonnent la Méditerranée. L'entreprise s'est associée aux principales compagnies de croisière pour offrir à leurs passagers à mobilité réduite la possibilité de profiter d'excursions dans des véhicules modernes et accessibles entièrement adaptés avec chauffeur/guides parlant anglais. Des guides touristiques individuels sont également proposés pour les principaux sites touristiques et musées. Alan a également écrit un livre: *Barcelona, a Wheelchair Users Guide* (Barcelone: guide à destination des utilisateurs de fauteuils roulants).

En plus de diriger son entreprise, M. Broadbent est un ardent défenseur des personnes handicapées et un conférencier de renommée internationale. Il est l'un des fondateurs du réseau mondial pour les entrepreneurs handicapés, qui sert de réseau de soutien et de source d'information (<http://entrepreneurswithdisabilities.org>).

## ■ DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES LORS DU DÉMARRAGE D'UNE ENTREPRISE

Outre les défis généraux auxquels tous les entrepreneurs font face lors du démarrage de leur entreprise, les entrepreneurs handicapés peuvent se retrouver confrontés à des obstacles spécifiques lors du lancement et de la gestion d'activités d'entrepreneuriat. Certains de ces obstacles sont sans doute dus à des contraintes sociales structurelles profondément ancrées qui limitent considérablement les opportunités de vie de certains groupes de personnes handicapées. Ces obstacles incluent:

- *le manque de confiance et des aspirations limitées* — les personnes handicapées peuvent avoir des difficultés à identifier une opportunité commerciale, à développer cette idée commerciale et à collaborer avec l'infrastructure de soutien disponible de manière significative, ce qui se traduit par de faibles niveaux de confiance vis-à-vis de la création d'entreprise (Enabled4Enterprise, 2008; EMDA, 2009). Cet état de fait est aggravé par le manque de soutien de la famille et des amis, qui découragent souvent ce démarrage. Cette situation concerne plus particulièrement les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale;
- *le piège des allocations* — les enquêtes montrent que les personnes handicapées craignent souvent de perdre la sécurité que leur offre la perception régulière d'allocations du fait qu'elles touchent d'autres revenus (Boylan et Burchardt, 2002; Doyel, 2002; EMDA, 2009). Les personnes handicapées ne sont pas bien informées des conditions d'éligibilité aux allocations, ce qui contribue à la perception du travail indépendant comme étant «à risque»;
- *le manque de connaissances et de compétences commerciales pertinentes* — souvent, les personnes handicapées ne disposent pas des connaissances et des compétences spécialisées requises dans les domaines financier, juridique et de la gestion d'entreprise en raison d'une éducation et d'une expérience professionnelle limitées en la matière (Enabled4Enterprise, 2008);
- *l'accès au capital de démarrage* — les personnes handicapées éprouvent souvent des difficultés à financer leur nouvelle entreprise en raison de ressources financières personnelles limitées (épargne, accès à la propriété), un problème en partie dû: à une éducation insuffisante et au grand nombre de salariés handicapés occupant des emplois mal rémunérés; à une mauvaise cote de solvabilité à la suite de la perception d'allocations de longue date; au désintérêt des banques et à la discrimination dont elles font preuve; au manque d'informations accessibles sur les sources de subventions et de prêts (Boylan et Burchardt, 2002; EMDA, 2009);
- *la discrimination des consommateurs* — le travail indépendant peut être découragé par la discrimination exercée par la clientèle, qui a pour effet de réduire la demande de biens et services, ainsi que les avantages liés au travail indépendant (Boylan et Burchardt, 2002; Jones et Latreille, 2011);

- *les coûts de main-d'œuvre accrus* — certains entrepreneurs handicapés sont contraints d'embaucher des assistants pour les aider à réaliser des tâches que de nombreuses personnes non handicapées peuvent accomplir seules (par exemple déplacer des marchandises, saisir des données dans un logiciel informatique), ce qui augmente leurs coûts de main-d'œuvre et les place dans une situation de désavantage concurrentiel (Roni, 2009);

- *le manque de services de soutien aux entreprises appropriés* — cet obstacle comporte différentes facettes en raison de la nature individuelle des handicaps concernés (Boylan et Burchardt, 2002; Doyel, 2002; Pavey, 2006; Enabled4Enterprise, 2008; EMDA, 2009). Premièrement, les conseillers d'entreprise sont souvent réticents à recommander le travail indépendant aux personnes handicapées en tant qu'option de carrière et tentent parfois activement de les en dissuader. Ce type d'attitude peut être la conséquence d'une compréhension inadéquate ou stéréotypée, par ces conseillers, des limitations découlant de conditions spécifiques et/ou de perceptions erronées quant à la capacité des bénéficiaires d'un tel soutien, ainsi que d'une réelle prise en compte des risques rencontrés par les personnes handicapées lors du démarrage et de la gestion d'entreprises.

Deuxièmement, et surtout, la formation n'est pas toujours adaptée aux besoins individuels et présente dès lors une valeur limitée pour les bénéficiaires d'un programme en particulier. Ainsi, les bénéficiaires confrontés à des conditions récurrentes ou à des stress particuliers peuvent avoir besoin d'un soutien sur une période prolongée. Certains bénéficiaires d'aides ont l'impression que les bailleurs de fonds subissent des pressions pour passer rapidement au dossier suivant plutôt que de fournir un soutien à long terme aux personnes à qui ils viennent en aide (la «culture de la case à cocher»).

Troisièmement, les services de soutien ne sont parfois pas disponibles dans certains formats (en braille, par exemple), de sorte qu'ils demeurent inaccessibles à certaines parties de la population des personnes handicapées. Une telle situation aura probablement aussi un impact sur le niveau de sensibilisation aux types de soutien disponibles.

Quatrièmement, les locaux dans lesquels le soutien est fourni ne sont pas toujours accessibles aux personnes souffrant de handicaps et de déficiences affectant leur mobilité. À cet obstacle peuvent en outre s'ajouter des problèmes de transport depuis et vers les centres de soutien pour les personnes à mobilité réduite.

Cinquièmement, les programmes de soutien utilisent parfois un langage rébarbatif pour les personnes handicapées. Par exemple, les entrepreneurs qui souffrent d'un handicap ont souvent des ambitions inférieures en matière de croissance et ne s'identifient pas toujours à des termes tels qu'«entrepreneur», car ils n'ont pas l'impression de saisir une opportunité ou de faire preuve d'un esprit innovant.

Sixièmement, la diversité des déficiences et des handicaps fait que certains entrepreneurs handicapés peuvent ne pas se percevoir comme «handicapés» et préfèrent être soutenus par des services ordinaires, plutôt que par des services spécifiques aux personnes handicapées.

Diverses données montrent que des groupes particuliers de personnes handicapées font face à de multiples sources de discrimination sur les marchés européens du travail (Greve, 2009). Le handicap a davantage de risque d'affecter les sous-groupes vulnérables au sein de la société, comme les personnes âgées

et les personnes démunies (Organisation mondiale de la santé/ Banque mondiale, 2011), et les personnes qui souffrent d'un handicap peuvent être confrontées à de multiples formes d'exclusion sociale et sources de discrimination sur le marché du travail (Berthoud, 2008). Les femmes, les personnes âgées, les minorités ethniques et les migrants qui souffrent d'un handicap risquent de faire face à des niveaux plus élevés de discrimination sur le marché du travail. Les obstacles à l'entrepreneuriat liés au handicap peuvent par conséquent être aggravés par des obstacles liés au sexe, à l'origine ethnique et à l'âge, ainsi que par un contexte socio-économique défavorable.

### Les entrepreneurs de demain: Yiota Michaelidou, Chypre

Yiota Michaelidou est entrepreneur à Limassol, à Chypre. Elle exploite un atelier de boulangerie-pâtisserie appelé «Paradosiakes Dimiourgies», qui produit des viennoiseries chypriotes traditionnelles.

Yiota a commencé sa carrière comme institutrice maternelle, mais a suivi des cours du soir de boulangerie et de pâtisserie pour son plaisir. Peu après avoir entamé sa carrière, elle a eu l'occasion de consacrer plus de temps à la boulangerie tandis qu'elle était à la maison pour élever ses deux enfants. C'est à cette époque que Yiota a commencé à montrer des symptômes de la maladie de Stargardt, une forme de rétinopathie maculaire, qui est une maladie oculaire progressive affectant la vision centrale. Ces dernières années, cette maladie a considérablement réduit sa vision, à tel point qu'elle ne peut plus lire que les gros caractères ou par le biais d'une télévision en circuit fermé. Elle recourt également à des logiciels de grossissement spéciaux lorsqu'elle travaille sur son ordinateur. Cela n'affecte cependant pas sa mobilité dans une large mesure, sauf dans des environnements inconnus et à la lumière du jour.

Malgré l'apparition de la maladie de Stargardt, Yiota vouait toujours une véritable passion aux viennoiseries et a cherché un emploi dans une pâtisserie. Elle est parvenue à trouver plusieurs emplois, mais ne les conservait jamais très longtemps car elle se sentait discriminée en raison de son handicap. Cela lui a donné l'idée de lancer sa propre entreprise.

Elle disposait d'un atelier construit dans la maison de ses parents qui répondait aux exigences sanitaires et de sécurité, ainsi qu'à ses besoins visuels. Par exemple, la cuisinière et le bol mélangeur arborent de grands chiffres et des couleurs contrastées. Ce nouvel atelier a commencé comme une entreprise à l'essai, fournissant deux hôtels, un jardin d'enfants et quelques privés. Pendant les périodes chargées, la mère de Yiota lui apportait son aide, tout comme d'autres femmes qui travaillaient à l'heure.

Impressionné par ce lancement, un travailleur social a suggéré à Yiota de suivre une formation en gestion et en informatique pour l'aider à développer ses activités. Yiota a fait l'objet d'une évaluation de ses besoins et a participé à une formation pour petites entreprises à l'intention des personnes handicapées, offerte par le ministère du travail et des assurances sociales. Une des premières étapes du lancement de son entreprise a été de demander une subvention pour pouvoir investir dans deux congélateurs industriels qui lui permettraient de stocker de grandes quantités de produits congelés afin de servir un plus grand nombre de clients. Yiota continue de faire croître son entreprise et travaille sur un livre de cuisine sur les viennoiseries traditionnelles chypriotes à l'intention des personnes souffrant d'une déficience visuelle.

## ■ ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT PAR LA TECHNOLOGIE

La technologie peut aider les personnes handicapées à maintenir un mode de vie actif et indépendant et à participer pleinement à la société (Sans-Bobi e.a., 2012). Dans ce contexte, ces technologies sont qualifiées de «technologies d'assistance», un terme désignant des produits qui augmentent, maintiennent ou améliorent les capacités fonctionnelles des personnes handicapées. Ces technologies sont très variées et englobent notamment les membres artificiels, les implants rétinien et les logiciels informatiques spécialisés. L'histoire de la technologie d'assistance remonte au début des années 1890, lorsque la première prothèse auditive a été brevetée (Miltimore, 1892). En 1936, Homer W. Dudley concevait le premier synthétiseur vocal artificiel pour les laboratoires Bell (Green et Blair, 2011). En 1952, les laboratoires Bell ont également développé le premier système de reconnaissance vocale. En 1975, Kurzweil Technology a inventé la première technologie de reconnaissance optique

de caractères (ROC), qui permet de traduire un texte écrit en langage numérique (Green et Blair, 2011).

Les programmes actuels de recherche et de développement portant sur les technologies d'assistance se concentrent, entre autres, sur les dispositifs de saisie qui utilisent les mouvements pour interagir avec les systèmes d'information (Vatavu e.a., 2009; Christiansen e.a., 2011), sur les technologies d'assistance basées sur le *cloud* (lecteurs d'écran ou agrandisseurs d'écran, par exemple), offrant ainsi aux personnes handicapées un accès aux systèmes informatiques indépendamment du lieu où elles se trouvent (Hill, 2011; Caldwell, 2011), ainsi que sur les interfaces cerveau-ordinateur, qui permettent de faire fonctionner des systèmes informatiques ou de contrôler des membres artificiels par la seule force de l'esprit (McCullagh e.a., 2010; Wolpaw et Wolpaw, 2012; Carmena, 2012). Alors que les deux premières technologies sont déjà

commercialisées avec succès, la dernière doit encore faire l'objet de recherches plus poussées.

Les technologies d'assistance évoluent rapidement. Bien qu'elles ne visent pas directement à soutenir l'entrepreneuriat, elles peuvent aider les entrepreneurs à créer leur entreprise de trois manières différentes. Premièrement, en améliorant la capacité d'une personne à participer à la société, son estime de soi et sa confiance en ressortent renforcées, ce qui augmente la probabilité de voir cette personne créer une entreprise (Seelman, 2008). La collecte et la gestion des informations sont essentielles pour une pleine participation à la société d'aujourd'hui, et les diverses technologies d'assistance permettent aux personnes souffrant de différents types de handicaps d'avoir accès à des systèmes informatiques. Ainsi, les personnes aveugles peuvent utiliser des claviers en braille ou des écrans tactiles pour lire des informations numériques. Cette dernière solution exige l'utilisation d'un logiciel de lecture d'écran capable de lire à voix haute toutes les informations affichées à l'écran. Les personnes souffrant d'un handicap physique qui ne sont pas en mesure de faire fonctionner des systèmes informatiques à l'aide d'une souris et d'un clavier peuvent utiliser des tiges et baguettes pour simuler les fonctionnalités du clavier ou des boules de commande pour reproduire les fonctions de la souris. Les systèmes de commande par le souffle permettent aux utilisateurs de communiquer avec des systèmes informatiques grâce à la pression de l'air sur une paille, un tube ou une tige (Microsoft Accessibility, 2013). L'exécution d'actions et de commandes informatiques par le biais de la parole ou du suivi du regard constitue des technologies prometteuses, en particulier pour les personnes souffrant d'un handicap physique. Elles permettent aux personnes souffrant de certains handicaps de lire et de recueillir des informations de manière plus pratique et plus efficace. La recherche permet à ces techniques d'évoluer constamment en vue de fournir des solutions plus précises aux utilisateurs finals (Paek e.a., 2007; Beelders et Blignaut, 2010).

Deuxièmement, les technologies d'assistance peuvent aider les personnes handicapées à interagir avec des clients et à établir des relations avec des fournisseurs, des partenaires commerciaux et des bailleurs de fonds. La communication peut se faire par le biais de différents canaux, les moyens les plus utilisés étant le courrier électronique, le téléphone ou la messagerie vocale, les conversations en vis-à-vis, le fax et le courrier postal (Guffey et Loewy, 2008). En fonction de son handicap, la personne concernée privilégiera un canal de communication plutôt qu'un autre. Par exemple, un entrepreneur souffrant d'un handicap physique et se déplaçant en fauteuil roulant préférera les courriers électroniques ou les communications téléphoniques aux conversations en vis-à-vis si celles-ci nécessitent qu'il se rende chez son partenaire commercial dans une zone ou un bâtiment inconnu et peut-être inaccessible.

Troisièmement, ces technologies peuvent aider les entrepreneurs handicapés à gérer et à contrôler leurs processus commerciaux. Outre les problèmes d'information et de communication déjà évoqués, la réalisation des objectifs de l'entreprise nécessite une planification et un suivi continus. De nombreux efforts doivent encore être accomplis dans ce domaine, car bon nombre des applications de gestion des processus commerciaux et des systèmes de planification

des ressources de l'entreprise sont incompatibles avec de nombreuses technologies accessibles (Vaziri et De Oliveira, 2012).

Au-delà des technologies d'assistance, les technologies de l'information peuvent également encourager l'entrepreneuriat des personnes handicapées. L'accessibilité des outils informatiques est devenue un thème majeur à la fin des années 1990, lorsque le gouvernement américain a modifié l'article 508 du Rehabilitation Act de 1973 (Thatcher e.a., 2006; Kline, 2011), exigeant désormais que tous les outils informatiques achetés par le gouvernement américain se conforment à des normes d'accessibilité spécifiques. Cette mesure a été suivie par l'adoption de dispositions similaires par d'autres gouvernements (Kline, 2011). Ainsi, le gouvernement allemand a adopté en 2002 une loi sur l'égalité, appelant le secteur public à ne fournir que des sites internet et des applications logicielles qui soient accessibles (ministère fédéral allemand de la justice, 2007).

Les récents efforts en matière d'accessibilité de l'informatique se concentrent sur l'élaboration et l'approbation de normes internationales communes telles que les Web Content Accessibility Guidelines 2.0 (WCAG, 2008; Kline, 2011), condition essentielle au fonctionnement de nombreuses technologies d'assistance. Même si des politiques européennes sont parvenues à mettre en application des lois qui imposent aux institutions publiques de garantir l'accessibilité de l'informatique, ainsi que des normes qui les soutiennent dans cet effort (Nations unies, 2008; The National Archives, 1995; ministère fédéral allemand de la justice, 2007; WCAG, 2008; Kline, 2011; W3C, 2006), plusieurs études portant sur l'accessibilité de l'internet au sein de l'UE révèlent que très peu de sites du secteur public respectent ces normes internationales. Par exemple, une étude menée en 2009 a testé le niveau de conformité de 102 sites internet du secteur public et constaté qu'aucun d'eux ne respectait la norme WCAG (Cullen e.a., 2009). Une étude antérieure, réalisée en 2004 par la Disability Rights Commission du Royaume-Uni, a examiné près de 1000 sites internet publics et privés et a constaté que 81% d'entre eux ne respectaient pas les exigences de base en matière d'accessibilité (Disability Rights Commission, 2004). Ces résultats ont un impact majeur sur les individus, la société de l'information et l'organisation de l'entreprise pour les personnes handicapées. Ils démontrent que l'accessibilité de l'informatique est insuffisante en l'état actuel des choses et qu'elle ne peut donc pas soutenir l'inclusion des personnes handicapées dans les activités en ligne.

Compte tenu de l'importance de l'internet dans la société et dans le monde des affaires d'aujourd'hui, l'amélioration de l'accessibilité de l'informatique demeure une priorité pour l'industrie et les gouvernements. Les logiciels informatiques et l'internet sont de plus en plus incontournables au sein des petites entreprises, afin d'aider les entrepreneurs dans des tâches telles que la communication, la gestion des stocks et la comptabilité. De plus, les interactions en ligne entre petites entreprises et administrations publiques sont aujourd'hui nombreuses. Par exemple, dans plusieurs pays de l'UE, il est désormais possible d'enregistrer une entreprise ou d'encoder sa déclaration fiscale en ligne. Les gouvernements et les organismes de soutien aux entreprises offrent également un large éventail de renseignements et de services de soutien aux entreprises par le biais de portails en ligne.

# ■ POLITIQUES DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'entrepreneuriat peut soutenir activement la participation des personnes handicapées au marché du travail et à la société. Bien que l'entrepreneuriat ne convienne pas à tout le monde et puisse ne pas être une solution envisageable pour des personnes souffrant d'un handicap sévère ou de plusieurs handicaps, il s'agit d'une option viable pour de nombreuses personnes handicapées.

L'approche adoptée dans l'UE pour soutenir la participation des personnes handicapées au marché du travail tend à favoriser toujours davantage le travail salarié plutôt que le travail indépendant ou la création d'entreprise. Une approche courante au sein de l'UE consiste à définir des quotas en matière d'emploi qui obligent les organisations publiques et privées à employer un certain nombre ou pourcentage de personnes handicapées. Plusieurs pays, dont le Danemark, l'Estonie, la Lettonie, les Pays-Bas, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni, n'ont toutefois pas adopté cette approche (Greve, 2009).

Compte tenu de la diversité des handicaps et des déficiences, plusieurs types de mesures politiques sont mis en œuvre pour soutenir le travail indépendant et la création d'entreprise au sein de la population handicapée. On notera par exemple l'intégration du travail indépendant dans des programmes actifs généraux du marché du travail (par exemple Ridley e.a., 2005), ainsi que la mise sur pied de programmes visant à aider les personnes handicapées à créer leur propre entreprise. Les domaines prioritaires pour le développement de politiques sont abordés ci-après.

## 1. Accroître la sensibilisation à la faisabilité de l'entrepreneuriat

### Objectif

Les taux de travail indépendant relativement élevés chez les personnes handicapées dans l'UE suggèrent que l'entrepreneuriat et le travail indépendant suscitent un grand intérêt au sein de cette population. Cependant, ce nombre demeure relativement faible en termes réels à cause du grand nombre de personnes inactives. Beaucoup de personnes handicapées sont freinées dans leurs ambitions en raison d'un manque de sensibilisation, d'un manque de soutien affectif de la part de la famille et des amis, d'une faible confiance en soi et du découragement provoqué par les conseillers d'entreprise. Promouvoir la faisabilité de l'entrepreneuriat des personnes handicapées permettra de mieux faire connaître l'entrepreneuriat en tant qu'activité professionnelle potentielle non seulement pour les personnes handicapées, mais aussi pour d'autres qui les soutiennent activement. L'objectif doit être d'accroître la sensibilisation au travail indépendant et à la création de petites entreprises en tant que choix de carrière, ainsi qu'aux avantages potentiels qui en découlent. Cependant, il est également important d'informer les gens par rapport aux défis et aux risques qui doivent être pris en considération afin que chacun puisse décider si ce type d'activité est approprié au regard de sa situation.

### Approche

La promotion de l'entrepreneuriat des personnes handicapées doit s'adresser à trois groupes cibles: les personnes handicapées, leurs modèles et réseaux de soutien, tels que la famille et les amis, et les conseillers d'entreprise. Une méthode de sensibilisation à l'entrepreneuriat des personnes handicapées consiste à accroître la visibilité de l'entrepreneuriat et du travail indépendant au sein des programmes de soutien du marché du travail. De nombreux programmes du marché du travail destinés aux personnes handicapées se concentrent exclusivement sur le placement professionnel, souvent dans le secteur public, et ignorent, voire découragent le travail indépendant (Boylan et Burchardt, 2002; Doyel, 2002; Pavey, 2006; Enabled4Enterprise, 2008; EMDA, 2009). Il est important d'offrir une formation à l'entrepreneuriat aux conseillers qui ont notamment pour responsabilité de soutenir les personnes handicapées. Il doit s'agir d'une formation axée sur le handicap plutôt que d'une simple formation sur la diversité en général. Cette formation doit avoir pour objectif d'informer les conseillers sur les opportunités qu'offre le travail indépendant aux personnes handicapées, en tant que choix de carrière. Mais elle doit également couvrir les défis et les risques en jeu. En outre, cette formation doit chercher à surmonter la réticence des conseillers à recommander le travail indépendant en tant qu'option viable. Le renforcement de la confiance des conseillers dans le soutien qu'ils apportent aux entrepreneurs handicapés pourrait, indirectement, accroître la confiance du groupe d'entrepreneurs visé.

Les responsables politiques peuvent également encourager les personnes handicapées à créer leur propre entreprise en s'appuyant sur des exemples tirés de la population de personnes handicapées. Il est important de mettre en valeur ces exemples inspirants auprès des entrepreneurs handicapés potentiels, afin de leur montrer que la création d'entreprise et le travail indépendant sont des options réalistes. Ces modèles devraient également être inclus dans les campagnes de promotion plus larges liées à l'entrepreneuriat et au travail indépendant, afin de montrer que le travail indépendant n'est pas une activité atypique pour les personnes handicapées. Une telle approche est essentielle non seulement pour les personnes handicapées, mais également pour lutter contre les stéréotypes et les attitudes négatives au sein de la société.

Une autre approche pour accroître la sensibilisation consiste à promouvoir l'entrepreneuriat par le biais de prix prestigieux à l'intention des entrepreneurs handicapés. Cela permettrait de reconnaître publiquement leur succès. En outre, dans certains cas, des récompenses financières sont offertes afin de soutenir le développement plus avant des activités. Ces prix constituent également un moyen efficace d'attirer l'attention des médias et, ce faisant, de mettre en valeur des exemples de réussite, de sensibiliser le public au potentiel que représente l'entrepreneuriat

pour les personnes handicapées et d'inspirer des entrepreneurs potentiels. Le prix Stelios pour les entrepreneurs handicapés (Stelios Award for Disabled Entrepreneurs, au Royaume-Uni), géré en partenariat avec l'association caritative Leonard Cheshire Disability, est un exemple de programme de récompense (<http://www.stelios.com/entrepreneurship/award-for-disabled-entrepreneurs-in-the-uk.html>). Ces prix font l'objet d'une couverture

médiatique importante et permettent d'offrir des récompenses financières aux entrepreneurs afin de les aider à développer leurs activités. La Commission européenne est également active dans ce domaine, puisqu'elle gère les prix européens de la promotion de l'esprit d'entreprise (voir encadré 2) et parraine le premier prix européen pour l'entrepreneuriat social et le handicap (<http://www.csr-d.eu/social-entrepreneurship-and-disability-award>).

## Encadré 2 — Prix européens de la promotion de l'esprit d'entreprise

**Groupe cible:** la DG Entreprises et industrie de la Commission européenne gère les prix européens de la promotion de l'esprit d'entreprise, qui récompensent des entrepreneurs dans six catégories différentes, et remet le grand prix du jury à l'initiative entrepreneuriale considérée comme la plus créative et inspirante en Europe. L'une de ces six catégories est l'«Entrepreneuriat responsable et inclusif», récompensant les actions régionales ou locales qui encouragent la responsabilité sociale des entreprises et les pratiques commerciales durables. Cela inclut le soutien aux personnes handicapées; le prix décerné dans cette catégorie lors de l'édition 2012 a été remporté par le projet «Personnes handicapées au travail», porté par un groupe de 16 organisations turques et néerlandaises. Ce projet assure la formation et l'encadrement de personnes handicapées qui cherchent à entrer sur le marché du travail en tant que travailleurs salariés ou indépendants. Lors de l'édition 2013, le prix a été remporté par un projet slovaque intitulé «Intégration des personnes handicapées», qui offre une formation à la conduite aux personnes handicapées.

**Type d'intervention:** programme de récompenses et de reconnaissance au sein de l'UE.

**Objectifs:** les prix européens de la promotion de l'esprit d'entreprise ont pour objectifs d'identifier et de reconnaître les activités et initiatives fructueuses destinées à promouvoir l'entreprise et l'entrepreneuriat, de présenter et de partager des exemples de politiques et de pratiques entrepreneuriales efficaces, de faire mieux connaître le rôle joué par les entrepreneurs dans la société et d'encourager et d'inspirer les entrepreneurs potentiels.

**Critères d'admission:** les candidatures sont déposées auprès de jurys nationaux représentant chacun un État membre. Les entités admissibles peuvent être des organisations nationales, des villages, des villes, des régions et des communautés, ainsi que des partenariats publics-privés entre des autorités publiques et des entrepreneurs, des programmes éducatifs ou des organisations professionnelles. Des initiatives internationales sont admissibles pour autant qu'elles soient nominées conjointement par tous les pays concernés.

**Description:** la compétition se déroule en deux étapes. Les candidats doivent d'abord concourir à l'échelle nationale. Chaque pays choisit alors deux candidatures qui concourront à l'échelle européenne. Sur la base de ces candidatures, le jury européen établit alors une liste de candidats. Ceux de l'édition 2013 ont été sélectionnés sur la base des critères suivants: i) l'originalité et la faisabilité du projet; ii) l'impact du projet sur l'économie locale; iii) l'amélioration des relations entre les acteurs au niveau local; iv) la possibilité de transposer le projet dans d'autres régions d'Europe. Tous les candidats des concours nationaux et européens ont été invités à assister à une cérémonie de remise des prix.

Pour promouvoir les prix européens des entreprises, la Commission européenne travaille en partenariat avec plusieurs organisations paneuropéennes, dont l'Assemblée des régions d'Europe, le Comité des régions, Eurocities, l'Association européenne des agences de développement économique, Eurochambres et l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises. Chaque organisation promeut les prix et les candidats par le biais de ses réseaux et canaux de communication.

**Résultats obtenus:** depuis la création de ces prix en 2006, près de 2 400 projets ont participé à des compétitions nationales pour avoir une chance de concourir pour les prix européens de la promotion de l'esprit d'entreprise. Plus de 30 projets ont remporté des prix et ont été présentés dans toute l'UE afin d'en inspirer d'autres et de diffuser les bonnes pratiques. Ensemble, les projets nominés ont permis la création de plus de 10 000 nouvelles entreprises.

Pour plus d'informations, voir: [http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/best-practices/european-enterprise-awards/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/best-practices/european-enterprise-awards/index_fr.htm)

## 2. Développer les compétences entrepreneuriales

### Objectif

Beaucoup de personnes handicapées éprouvent des difficultés pour accéder à l'éducation et au marché du travail, de sorte qu'elles sont nombreuses à avoir peu d'expérience professionnelle, a fortiori dans le domaine de l'entrepreneuriat. En conséquence, peu de personnes handicapées ont eu l'occasion d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires à la création ou à la gestion d'une entreprise. Ce manque d'expérience peut être en partie surmonté en soutenant l'acquisition de compétences entrepreneuriales. L'objectif

de la formation à l'entrepreneuriat des personnes handicapées n'est pas différent de celui des formations destinées à la population en général: mieux faire connaître le potentiel qu'offre l'entrepreneuriat, fournir les compétences qui augmenteront les chances de fonder et de gérer avec succès une entreprise et développer l'esprit d'entreprise.

### Approche

Deux approches s'offrent aux responsables politiques pour faciliter l'acquisition des compétences entrepreneuriales requises par les personnes handicapées. L'une d'elles consiste à proposer aux personnes handicapées un soutien plus important au sein du système

éducatif. Les personnes handicapées sont deux fois moins nombreuses à suivre une formation professionnelle ou à entreprendre des études supérieures que les personnes non handicapées, et l'un des principaux obstacles est le manque, ou l'inaccessibilité, de technologies d'assistance, autrement dit de dispositifs de réadaptation, d'adaptation et d'assistance qui permettent aux personnes handicapées d'effectuer certaines tâches (par exemple en facilitant la mobilité, l'utilisation d'objets spécifiques, tels que des meubles ou des claviers d'ordinateur, ou les communications) (Hanafin e.a., 2007; Nochajski e.a., 1999). L'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité de ces technologies constitue un premier pas en faveur d'une augmentation du niveau d'instruction, qui mènera à son tour à un renforcement des niveaux de compétences et à d'autres avantages individuels, comme une plus grande confiance en soi. Cela peut avoir une influence positive sur les activités entrepreneuriales, un niveau d'instruction plus élevé au sein de la population handicapée se traduisant par de meilleurs résultats sur le marché du travail, y compris dans le domaine du travail indépendant (Zwerling e.a., 2002; Christ et Stodden, 2005).

Les responsables politiques peuvent également veiller à ce que les nombreux types d'aides non financières existantes soient accessibles aux personnes handicapées. Cela implique notamment de s'assurer que le contenu est disponible dans des formats non standard et que les programmes autorisent une certaine flexibilité en termes de mise en œuvre.

Des programmes adaptés pour la formation à l'entrepreneuriat peuvent également être mis en place, comme «Ready to Start» au Royaume-Uni (voir encadré 3). Cette approche peut permettre de surmonter le défi consistant à développer des programmes de formation qui répondent aux caractéristiques hétérogènes des déficiences (type, gravité, stabilité, durée et moment de son apparition). Ce type de soutien intensif, sur mesure, en vis-à-vis ou en petit groupe a permis d'engranger les meilleurs résultats (Arnold et Ipsen, 2005; Enabled4Enterprise, 2009a, 2009b; EMDA, 2009; Dotson e.a., 2013). Les approches sur mesure doivent évaluer le potentiel commercial des individus, s'assurer de la faisabilité de leur idée d'entreprise, combler leurs lacunes en matière de compétences et de connaissances par le biais de l'éducation, de formations et d'un soutien technique dans le domaine commercial, soutenir le développement d'un plan d'affaires réaliste et soutenir des ajustements une fois l'entreprise lancée (Arnold et Ipsen, 2005). Malgré leur efficacité, ces approches sur mesure exigent beaucoup de ressources et peuvent donc être difficiles à mettre en place. Une approche efficace pour surmonter ce défi consiste pour les responsables politiques à travailler avec des organisations spécialisées déjà actives dans le domaine du soutien des personnes handicapées. En plus de mettre à profit des connaissances et un soutien externes, cela contribuera à améliorer la portée vis-à-vis de la clientèle cible et permettra aux responsables politiques de bénéficier de la crédibilité et de l'expérience d'organisations existantes.

### Encadré 3 — «Ready to Start» au Royaume-Uni

**Groupe cible:** «Ready to Start» soutenait des personnes souffrant d'un handicap, quel qu'il soit.

**Type d'intervention:** ce programme a soutenu le démarrage d'entreprises par le biais de formations professionnelles et de services individuels de conseil aux entreprises, associés à un soutien financier direct.

**Description:** mené entre 2006 et 2009, le projet visait à aider 600 participants dans le lancement de leur entreprise. Une équipe de coordinateurs régionaux a recruté des clients et noué des relations avec des organisations partenaires pour obtenir leur appui et des références de clients. Les organisations partenaires ont fourni un encadrement et une formation, ainsi que des conseils individuels sur des questions non commerciales, notamment les avantages, le logement et l'autogestion. Les coordinateurs régionaux ont supervisé la mise en œuvre de ce soutien pour s'assurer que les clients recevaient l'ensemble des services de soutien nécessaires et ont organisé des événements de réseautage directs et virtuels. Après le démarrage du projet, un soutien financier direct a été ajouté sous la forme d'un petit fonds de développement. Il visait à aider les participants à acheter des équipements, des assurances, du matériel promotionnel, du matériel informatique remis à neuf et des technologies d'assistance, ainsi qu'à adhérer à la Fédération des petites entreprises ou à des organismes commerciaux similaires afin de leur fournir des possibilités de réseautage et de soutien en continu.

Le projet a été organisé et géré par l'association caritative Leonard Cheshire Disability, et une grande partie de l'aide financière a été fournie par la Barclays Bank. Le financement et le soutien supplémentaires ont été offerts par Prince's Trust, et d'autres organisations partenaires comme Action for Blind People et Business Link London ont joué un rôle déterminant dans le recrutement et le parrainage de clients. Ces deux organisations sont responsables du recrutement de 43% des clients. D'autres organisations partenaires ont joué un rôle important en termes de fourniture de formations et de services de conseils, dont Destiny, Northern Pintetree Trust et Meganexus.

**Résultats obtenus:** le projet a permis de recruter 1382 entrepreneurs handicapés potentiels, parmi lesquels 735 ont créé des nouvelles entreprises. D'après des sondages effectués auprès des participants, 82% des clients ont trouvé le soutien utile, 75% se sont dits satisfaits de la gestion et de l'exécution du programme et 93% ont déclaré souhaiter voir le projet se poursuivre. Les participants ont déclaré que le fonds de développement avait été l'élément de soutien le plus utile, suivi de l'encadrement dont ils ont bénéficié. D'après les évaluations du projet, le projet a permis au Trésor britannique d'épargner 3,5 millions de livres sterling (environ 4,3 millions d'euros) en paiement d'allocations sociales.

**Enseignements à tirer pour d'autres initiatives:** le projet a été un succès parce qu'il a fourni un soutien intensif adapté aux besoins individuels. Il a toutefois nécessité de nombreuses ressources financières et humaines. L'association caritative a pu compter sur une combinaison de fonds des secteurs public et privé et des partenariats stratégiques conclus avec des organisations complémentaires pour le recrutement des participants et la fourniture des services. Le projet montre que des relations complémentaires et non concurrentielles dans le cadre d'un réseau de partenaires peuvent parvenir à atteindre des clients et à fournir un service à une base cible très restreinte dans une vaste zone géographique.

Pour plus d'informations, voir: <http://www.leonardcheshire.org/what-we-do/past-projects>

### 3. Soutenir le développement, l'acquisition et l'utilisation de technologies d'assistance

#### Objectif

Les technologies d'assistance peuvent changer la vie des personnes handicapées. Elles sont de plus en plus sophistiquées, mobiles, moins chères et faciles à utiliser et présentent dès lors un potentiel accru d'amélioration de l'intégration des personnes handicapées dans les activités économiques et dans l'entrepreneuriat (Angelocci e.a., 2008). Les responsables politiques peuvent jouer un rôle majeur en soutenant le développement de ces technologies afin de garantir des améliorations continues et d'aider les personnes handicapées à acquérir et à utiliser ces technologies.

#### Approche

La politique européenne existante soutient actuellement le développement de technologies d'assistance pour un large éventail d'applications, en rapport notamment avec la vie quotidienne et

l'accessibilité des transports et des interactions informatiques. Afin de soutenir davantage le développement technologique dans ces domaines, les gouvernements peuvent prendre deux mesures. Ils peuvent tout d'abord continuer à soutenir la recherche dans ces domaines grâce à des subventions de recherche et à des mesures incitatives dans le domaine de la recherche et du développement. Des mesures incitatives supplémentaires pourraient notamment être proposées pour développer les technologies d'assistance en rapport avec des logiciels commerciaux et des outils organisationnels pour entreprises.

Des mesures peuvent par ailleurs être prises pour améliorer la normalisation du marché des technologies d'assistance. Des normes communes sont nécessaires pour réduire la complexité et l'incompatibilité des technologies accessibles. La mise en œuvre de normes contraignantes a eu un impact positif aux États-Unis (Stack e.a., 2009), et, comme indiqué précédemment, beaucoup d'améliorations sont possibles dans ce domaine au sein de l'Union européenne. À cette fin, la Commission européenne soutient un certain nombre de projets tels que Cloud4all (voir encadré 4), qui favorise le développement de technologies d'assistance liées aux technologies de l'information.

#### Encadré 4 — Cloud4all

**Type d'intervention:** Cloud4all est un projet qui vise à faire progresser le développement de technologies d'assistance pour permettre aux personnes handicapées de mieux utiliser les outils informatiques, comme les ordinateurs et l'internet.

**Objectifs:** les personnes handicapées ont souvent besoin de technologies d'assistance pour interagir avec les ordinateurs et autres technologies de l'information. L'une des difficultés rencontrées par ces personnes est que, à chaque fois qu'elles utilisent un nouvel équipement ou une nouvelle technologie, la technologie d'assistance doit être téléchargée, installée et configurée avant utilisation. Cela peut constituer un obstacle majeur pour les personnes handicapées, par exemple lorsqu'elles utilisent un ordinateur public. Cloud4all propose des solutions permettant de stocker les technologies d'assistance et les profils d'utilisateur dans le cloud de façon à garantir un accès qui ne soit pas limité par l'endroit où se trouve la personne concernée (Cloud4all, 2013a).

**Description:** Cloud4all est un projet international financé par le septième programme-cadre (7<sup>e</sup> PC) de l'Union européenne, qui développe le concept d'infrastructure publique inclusive et globale (Global Public Inclusive Infrastructure ou GPII) en améliorant la capacité des technologies d'assistance à fonctionner sur différentes plates-formes et avec différentes technologies et applications (Cloud4all, 2013). Le GPII est un projet mis sur pied par Raising the Floor, un consortium d'organisations et de particuliers issus du monde universitaire, de l'industrie et de la société civile. L'initiative est régie par un consortium composé de 27 membres représentant divers types d'organisations publiques et privées de différents pays européens. Le coordinateur du projet est la société espagnole Fundosa Technosite SA, qui poursuit les objectifs suivants (Cloud4all, 2013):

- accessibilité simple et instantanée pour tous;
- accès partout, depuis n'importe quel appareil;
- meilleure connexion entre l'offre et la demande;
- mise à disposition d'une méthode abordable qui répond à la diversité des besoins.

Le coût total du projet s'élève à environ 13,1 millions d'euros, dont 7,6 millions sont financés par la Commission européenne (Commission européenne, 2012).

**Résultats attendus:** Cloud4all permettra le développement d'interfaces utilisables accessibles aux personnes qui rencontrent des difficultés lors de l'utilisation d'outils informatiques en raison d'un handicap, de leur degré d'alphabétisation ou de leur âge. Le développement de Cloud4all aura également des répercussions importantes pour les fournisseurs de technologies d'assistance et de technologies de l'information et de la communication accessibles en mettant à disposition une plate-forme disponible pour leurs produits et services (Cloud4all, 2013a).



En plus de soutenir le développement de ces technologies, les responsables politiques peuvent également favoriser l'acquisition et l'utilisation de technologies d'assistance par les entrepreneurs handicapés. Cela se fait souvent au moyen d'une aide financière directe, comme une subvention, qui contribue à l'acquisition d'équipements spéciaux et de technologies nécessaires lors du démarrage d'une entreprise. Un exemple de cette approche nous est fourni par la Grèce, où le Fonds social européen soutient un programme de travail indépendant qui s'adresse aux chômeurs issus de groupes vulnérables et leur octroie des subventions pour couvrir les coûts de démarrage d'une entreprise. Les chômeurs handicapés ont également droit à des subventions supplémentaires pouvant couvrir jusqu'à 90 % du coût engendré par l'adaptation de leur lieu de travail à leur handicap. Pour plus d'informations sur ce programme, veuillez consulter le document de l'OCDE et de la Commission européenne (2013) mentionné dans la bibliographie.

Cette approche est également utilisée en Autriche. La politique autrichienne du marché du travail en matière de handicap met l'accent sur la formation professionnelle et des initiatives de

placement. Dans le cadre de ces initiatives pour l'emploi, des subventions sont accordées par l'Office fédéral de la protection sociale pour aider les personnes handicapées à décrocher un emploi ou à se lancer comme indépendants (des mesures incitatives sont également accordées aux entreprises pour qu'elles engagent des personnes handicapées). Le soutien au travail indépendant comprend une subvention permanente visant à répondre aux contraintes en matière de performances liées au handicap. Cette subvention couvre l'achat de machines, d'équipements ou de technologies qui répondent aux difficultés liées au lieu de travail (c'est-à-dire à la mobilité), ainsi qu'aux problèmes techniques et ergonomiques. Elle prend en charge au minimum la moitié des coûts encourus et peut être obtenue de manière continue.

La politique peut également soutenir des formations visant à apprendre aux personnes handicapées à utiliser correctement les technologies d'assistance et les technologies de l'information et de la communication, et ce afin de maximiser leur participation à la société et au marché du travail. La formation en informatique offerte par la Société lettone pour les aveugles en est un exemple (voir encadré 5).

#### Encadré 5 — Société lettone pour les aveugles (Latvian Society for the Blind)

**Groupe cible:** la Société lettone pour les aveugles offre une formation et un soutien à la réadaptation aux personnes souffrant d'une déficience visuelle totale ou partielle.

**Type d'intervention:** cet organisme propose des formations professionnelles et informatiques.

**Objectifs:** les objectifs de cette société sont: i) de coopérer avec le Parlement, le gouvernement, les institutions locales et les organisations non gouvernementales de Lettonie afin de promouvoir les problèmes et les préoccupations des personnes souffrant de déficience visuelle; ii) de sensibiliser le grand public aux causes et aux conséquences de la cécité, en promouvant des méthodes pour surmonter les obstacles de façon à permettre aux personnes concernées de rencontrer le succès dans leur parcours éducatif, leur carrière professionnelle, leur vie sociale et leur vie privée; iii) d'assurer la formation professionnelle, la réadaptation et l'intégration sur le marché du travail; iv) de fournir une assistance pour l'obtention de dispositifs d'assistance, tels que des cannes blanches, des loupes, des montres parlantes et d'autres technologies.

**Description:** le centre de réadaptation de la Société lettone pour les aveugles a ouvert ses portes en 1993 et collabore avec le bureau national de l'emploi lettone afin d'offrir des services de réadaptation aux personnes souffrant de déficience visuelle. Ces services comprennent notamment des formations à la mobilité, à la lecture et à l'écriture en braille, au ménage et à la cuisine. Ces formations sont dispensées dans le cadre de deux programmes de 50 ou 400 heures, en fonction des besoins de la personne. Ce soutien inclut une formation professionnelle visant à aider les participants à acquérir des compétences qui peuvent leur être utiles dans le monde professionnel, et ce afin de les aider à lancer leur propre entreprise. Deux types de formation sont actuellement dispensés: vannerie et massage. À partir de 1998, le centre de réadaptation a commencé à dispenser une formation en informatique, qui offre dix places par cours, dont quatre réservées à des personnes complètement aveugles. Le cours permet aux participants d'apprendre à utiliser des outils de synthèse vocale, des agrandisseurs d'écran et d'autres technologies qui leur permettront d'utiliser des ordinateurs.

**Résultats obtenus:** à ce jour, 61 personnes souffrant de déficience visuelle ont reçu une formation en vannerie et 75 % d'entre elles travaillent désormais comme artisans indépendants. En outre, 61 autres personnes ont été formées à l'art du massage et presque toutes continuent à travailler dans ce domaine.

Pour plus d'informations, voir: <http://www.lnbc.lv>

## 4. Garantir l'accès à un soutien financier approprié

### Objectif

L'accès au financement des nouvelles entreprises est souvent cité comme l'un des plus grands obstacles à la création d'entreprise et peut se révéler encore plus problématique pour les entrepreneurs handicapés. De nombreux entrepreneurs handicapés potentiels ont peu d'expérience sur le plan professionnel et, par conséquent, disposent souvent de faibles niveaux d'épargne et de garanties. Ils peuvent également éprouver davantage de difficultés à accéder aux informations relatives au financement et aux sources d'investissement, ce qui rend plus difficile l'obtention d'un financement extérieur. Dans le même temps, ils peuvent avoir davantage besoin d'un financement extérieur en raison des coûts plus élevés auxquels ils peuvent être confrontés lors du lancement d'une entreprise, dus à l'achat de technologies ou d'équipements liés à leur handicap ou à l'embauche d'employés supplémentaires pour effectuer des tâches que beaucoup d'entrepreneurs peuvent réaliser eux-mêmes. L'objectif des politiques publiques doit être de garantir aux entrepreneurs handicapés un accès au financement pour la création d'entreprise. Dans la plupart des cas, les entrepreneurs handicapés potentiels ne sont pas assez nombreux pour justifier la mise en place d'un système de microfinance qui leur soit spécialement adressé. Les responsables politiques doivent plutôt s'employer à faciliter l'accès des entrepreneurs handicapés à des mécanismes de financement traditionnels. Ils doivent en outre garantir la disponibilité de fonds visant à aider les personnes handicapées à acquérir et à apprendre à utiliser des équipements spécialisés qui faciliteront la création et la gestion de leur entreprise.

### Approche

Pour améliorer l'accès au financement des entrepreneurs handicapés potentiels, les responsables politiques doivent commencer par garantir l'accessibilité et la disponibilité des aides financières existantes aux personnes handicapées. Cela implique de garantir la disponibilité d'informations sur les sources de financement dans des formats accessibles, mais aussi de s'assurer que les programmes de financement n'exercent aucune discrimination fondée sur le handicap.

Deuxièmement, les responsables politiques peuvent contribuer à combler le fossé qui sépare les entrepreneurs potentiels des investisseurs en préparant ces premiers à recevoir des investissements

et en facilitant les contacts avec des investisseurs par le biais d'activités de réseautage, d'événements promotionnels et de concours commerciaux. L'objectif est d'aider les entrepreneurs à comprendre le fonctionnement du secteur financier et les conditions requises pour bénéficier d'investissements. Les responsables politiques peuvent aller encore plus loin en rassemblant investisseurs et entrepreneurs lors d'événements spéciaux. Les contacts directs sont importants pour créer des réseaux et nouer des relations: les entrepreneurs peuvent saisir cette occasion pour «vendre» leur projet entrepreneurial. Pour illustrer cette approche, citons l'exemple d'Enabled4Growth, un petit projet réalisé à Londres, au Royaume-Uni, qui visait à soutenir les entrepreneurs handicapés dans leur accès au financement en vue de développer leurs activités. Si ce projet n'a pas directement financé les participants, il a permis d'offrir aux entrepreneurs une formation sur la façon d'être réceptifs aux investissements, de faciliter les demandes de financement et d'organiser des événements de réseautage où entrepreneurs et investisseurs peuvent se rencontrer.

Une troisième approche consiste à accroître la disponibilité du financement direct, sous forme de bourses ou de prêts remboursables. Dans l'UE, un petit nombre de programmes politiques apportent un soutien financier spécifique aux entrepreneurs handicapés. Il faut cependant garder à l'esprit, lors de la conception d'un soutien financier ciblé, que le soutien financier à la création d'entreprise est plus efficace lorsqu'il est octroyé parallèlement à une formation professionnelle. Cette approche est illustrée par le projet «À la recherche d'un autre sens à l'entrepreneuriat», en Slovaquie, qui assure formation et financement par le biais d'un concours de plan d'affaires. Pour plus d'informations, voir encadré 6.

La question du soutien financier peut également s'étendre à celle des prestations sociales. Les responsables politiques doivent veiller en particulier à ce que ceux qui étaient inactifs sur le marché du travail et dépendent fortement de diverses formes de prestations sociales liées à leur handicap ne soient pas défavorisés ou découragés par un système qui réduit trop rapidement ces prestations lors de la transition vers un statut de travailleur indépendant avant que celui-ci ne génère des revenus ou qui s'adapte trop lentement lorsque la tentative d'entrepreneuriat se révèle infructueuse. Le système de prestations sociales doit être suffisamment souple pour encourager les individus à créer de nouvelles entreprises, mais aussi pour soutenir ceux qui sont incapables de les faire fonctionner. Cette flexibilité doit être expliquée de manière efficace aux personnes visées par le système afin d'atténuer les craintes injustifiées et, partant, de réduire un obstacle majeur à la création d'entreprise.

## Encadré 6 — À la recherche d'un autre sens («Hľadáme ďalší zmysel — PRE PODNIKANIE»), Slovaquie

**Groupe cible:** «À la recherche d'un autre sens» est un projet s'adressant aux entrepreneurs sourds âgés de 18 à 55 ans.

**Type d'intervention:** le projet fournit des informations, des conseils aux entreprises et un soutien financier direct.

**Objectifs:** le projet vise à permettre d'offrir aux personnes sourdes de Slovaquie une formation et un soutien sur le marché du travail, car les possibilités d'éducation et de soutien sur le marché du travail sont limitées à un petit nombre d'écoles qui proposent une formation spécifique pour un nombre limité de professions, telles que la coiffure, la couture, la menuiserie ou l'orfèvrerie. Beaucoup de personnes sourdes qualifiées sont des chômeurs de longue durée et rencontrent des difficultés pour accéder à des informations sur le marché du travail et à une formation appropriée.

**Description:** le projet est organisé et mis en œuvre par le fonds de dotation Telekom de la Fondation Pontis, qui est en grande partie financé par des donateurs privés, mais qui reçoit également un soutien du gouvernement. Ce projet offre une formation au travail indépendant et un accès aux entrepreneurs établis par le biais d'un forum en ligne, ainsi que d'autres services tels que des traducteurs et des formations en langage des signes. En 2012, 50 000 euros ont été alloués pour soutenir des entrepreneurs sourds dans le cadre de ce programme.

Chaque année, 20 personnes sourdes intéressées par le travail d'indépendant sont sélectionnées par un comité indépendant pour suivre gratuitement un cours d'une semaine sur la création d'entreprise. Il s'agit d'un cours de 45 heures qui comprend des exposés, des débats et des études de cas d'entrepreneurs qui ont réussi. Au cours de cette formation, les participants apprennent les bases de la finance, du marketing et de la réglementation des affaires. Le cours est dispensé gratuitement; les participants ne paient que les frais de déplacement engagés pour assister à la formation.

Au terme du cours, les participants peuvent se voir offrir un encadrement supplémentaire gratuit, qui comprend un soutien à l'élaboration d'un plan d'affaires et des services de conseils aux entreprises durant les douze premiers mois de fonctionnement de l'entreprise. S'ils en font la demande auprès d'un comité indépendant et s'ils défendent leur plan d'affaires avec succès, les participants peuvent également recevoir une subvention pouvant aller jusqu'à 3 320 euros en guise de soutien à la création de leur entreprise. Le projet offre également aux participants des possibilités de réseautage leur permettant de rencontrer d'autres entrepreneurs et de développer des partenariats avec eux. Enfin, le projet met également à leur disposition un espace publicitaire sur un portail en ligne.

**Résultats obtenus:** depuis le début du projet en 2008, plus de 48 entrepreneurs sourds ont démarré leur propre entreprise, permettant la création de 50 emplois supplémentaires pour des personnes malentendantes. Environ la moitié de ces entreprises fonctionnent encore aujourd'hui. L'une des nouvelles entreprises qui a rencontré le plus de succès est Deaf Kebab, un restaurant kebab où les clients passent commande en utilisant le langage des signes. Deaf Kebab dispose actuellement de quatre franchises et emploie plus de 10 personnes malentendantes. Les autres entreprises bénéficiaires opèrent dans des secteurs très divers, notamment la réparation de parachutes. Le portail en ligne a également été étendu et constitue aujourd'hui une plus grande source de soutien aux entreprises à l'intention des entrepreneurs sourds. Il comprend désormais des informations commerciales pertinentes et un forum de conseils aux entreprises.

**Enseignements à tirer pour d'autres initiatives:** le succès du projet est dû à un ensemble intégré de mesures de soutien qui offre aux participants une formation à l'entrepreneuriat avant la création de leur entreprise et qui, une fois l'entreprise créée, s'appuie sur ces compétences par le biais de services de conseils aux entreprises ciblés et d'un soutien en matière de réseautage. En outre, un mécanisme concurrentiel est utilisé pour octroyer aux participants une aide financière qui fait office d'incitant, ainsi que des bourses là où elles sont le plus susceptibles d'être utilisées à bon escient. À cette aide reçue par l'entrepreneur vient s'ajouter le soutien qu'offre le portail en ligne en vue d'atteindre le marché. Ce soutien est intensif et coûteux, et l'un des défis auquel le projet doit actuellement faire face consiste à trouver des bailleurs de fonds afin de garantir un soutien totalement gratuit pour les clients.

Pour plus d'informations, voir: <http://www.nepocujucipodnikatelia.sk/grantovy-program/o-programe>

## 5. Continuer à améliorer l'accessibilité de l'internet et des technologies de l'information

### Objectif

Les technologies de l'internet et des communications mobiles font désormais partie intégrante de la société et constituent aujourd'hui les principales méthodes de communication et d'accès aux informations. Tout le monde ne profite cependant pas des avantages qu'elles offrent, car de nombreuses personnes handicapées ont des difficultés à utiliser bon nombre de ces nouvelles technologies, souvent développées sur différentes plates-formes qui sont incompatibles avec les technologies d'assistance. Les responsables politiques peuvent faire davantage pour soutenir le développement et la mise en œuvre de normes d'accessibilité qui permettraient d'améliorer l'accès des personnes handicapées à ces technologies.

### Approche

En signant la convention relative aux droits des personnes handicapées (Nations unies, 2008), l'UE s'est engagée à améliorer l'accessibilité de l'internet et des technologies de l'information. En outre, de nombreux pays de l'UE ont adopté des lois et des politiques relatives à l'accessibilité des sites internet et des applications logicielles à l'intention des secteurs public et privé (W3C, 2006). Il semble toutefois qu'il reste un long chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés en la matière.

Le premier domaine d'action dans lequel les responsables politiques peuvent agir concerne l'amélioration de l'accessibilité

des technologies de l'information sur les sites internet publics. L'Union européenne soutient les États membres dans l'amélioration de l'accessibilité de leurs sites internet avec des projets tels que la stratégie numérique pour l'Europe, qui vise à assurer la pleine accessibilité des sites internet du secteur public d'ici à 2015 (Commission européenne, 2013). C'est essentiel pour les personnes handicapées qui envisagent d'exercer une activité indépendante, car de nombreux services publics sont désormais accessibles en ligne. Par exemple, des informations sur la création d'entreprise et sur le travail indépendant sont diffusées par le biais de sites internet et comportent des liens vers d'autres supports. En outre, l'amélioration de l'accessibilité des sites internet du secteur public aidera les personnes handicapées à se conformer à leurs obligations, telles que l'enregistrement de leur entreprise et l'établissement de leur déclaration fiscale. Avant d'envisager des mesures visant à améliorer l'accessibilité des sites internet du secteur privé, les gouvernements doivent tout d'abord améliorer l'accessibilité des sites du secteur public.

Un autre domaine d'action important concerne l'harmonisation des normes et des obligations en matière d'accessibilité des technologies de l'information dans toute l'UE. L'internet présente un immense potentiel pour les entrepreneurs handicapés, dans la mesure où il peut les aider à surmonter des défis en matière de communication et de mobilité. Cependant, la grande majorité des sites internet ne sont pas disponibles dans un format accessible et ne sont pas compatibles avec les technologies d'assistance. Pour avoir un impact significatif dans ce domaine, de gros efforts sont nécessaires à l'échelle internationale. Un petit nombre de projets, tels que Veritas (voir encadré 7), tentent de réunir acteurs publics et privés pour résoudre ces problèmes.

#### Encadré 7 — Recours à des environnements virtuels et augmentés et à des interactions réelles de l'utilisateur dans la conception d'une accessibilité intégrée (Veritas), en Allemagne

L'un des principaux défis lors du développement de technologies accessibles est l'incertitude quant aux besoins et aux exigences des utilisateurs finals. Dans de nombreux cas, des modifications majeures sont apportées après le développement du produit, ce qui contribue à alourdir considérablement le coût du processus. L'objectif du projet Veritas, mené entre 2010 et 2013, était de réduire le besoin de modifications majeures après le développement du produit en identifiant et en cernant les besoins des utilisateurs de manière plus précise et en augmentant l'utilisation de plates-formes technologiques standard (Veritas, 2013).

L'initiative impliquait un consortium composé de 31 organisations issues de toute l'UE. Le projet était coordonné par la Fraunhofer Corporation, en Allemagne. Le coût total de ce projet s'est élevé à quelque 11,7 millions d'euros, dont 8,0 millions ont été financés par le service communautaire d'information sur la recherche et le développement de la Commission européenne (Commission européenne, 2013b).

Veritas a comblé le fossé entre les clients et les producteurs de technologies en améliorant l'accès aux informations concernant le développement de technologies de l'information et de la communication (TIC) et de produits non liés aux TIC, dans des domaines d'application tels que la maison, le lieu de travail et les divertissements. En outre, ce projet visait à mieux comprendre les exigences des applications dont ont besoin les personnes handicapées et à faire en sorte que ces informations soient mises à la disposition des développeurs et des producteurs (Dangelmaier, 2010). Le projet a par exemple permis de développer plusieurs applications pilotes qui permettent aux concepteurs de faire en sorte que leurs produits répondent mieux aux besoins de différents handicaps, notamment des applications pour la conception de voitures et de motos, des simulateurs virtuels pour la maison et les espaces de bureau et des simulateurs pour des produits de soins de santé. En outre, Veritas a permis de progresser dans le domaine du divertissement, grâce au développement d'outils d'interfaces multimodaux qui permettent de convertir le contenu du jeu en informations facilement perceptibles pour les utilisateurs handicapés. De plus, la technologie de la réalité virtuelle a été développée pour des jeux présentant un intérêt thérapeutique pour les personnes âgées (en permettant d'entraîner les capacités cognitives et motrices) (Dangelmaier, 2010).

Le projet visait également à fournir une plate-forme commune à ces technologies afin de réduire le nombre de modifications nécessaires après leur développement. Cette plate-forme peut aussi améliorer considérablement la diffusion des technologies d'assistance et de nouveaux services dans l'UE. Les personnes handicapées bénéficieront d'un nombre accru de technologies d'assistance et de services innovants dans le cadre de leurs activités indépendantes (Dangelmaier, 2010).

Pour plus d'informations, voir: <http://veritas-project.eu/about-2>

## ■ CONCLUSIONS

Environ 16% de la population active européenne souffrent d'un handicap et ce pourcentage tend à augmenter avec le vieillissement de la population. Dès lors, la problématique de la participation sociale et économique des personnes handicapées deviendra une question politique de plus en plus importante au cours de la prochaine décennie, et l'entrepreneuriat pourrait apporter une partie de la solution pour certains individus de cette population. Dans tous les États membres, les personnes handicapées représentent une part disproportionnée des personnes inactives sur le marché du travail (Applica/CESEP/European Centre, 2007). Des preuves suggèrent néanmoins que les personnes handicapées qui participent au marché du travail sont tout aussi susceptibles que les personnes non handicapées d'exercer une activité indépendante. Le travail indépendant peut favoriser une participation sociale et économique active et donner à l'individu le contrôle sur sa participation. L'entrepreneuriat peut apporter une certaine souplesse en termes de charge de travail, d'horaires de travail et de lieu de travail, offrant ainsi plus de flexibilité pour faire face à un handicap qu'un emploi salarié.

Bien que la création d'entreprise et le travail indépendant ne soient pas adaptés à toutes les personnes handicapées, les responsables politiques peuvent améliorer leur soutien à l'entrepreneuriat des personnes handicapées de plusieurs façons. Une première approche consiste à examiner les offres actuelles de soutien aux nouvelles entreprises afin de s'assurer qu'elles sont disponibles dans des formats accessibles, ainsi qu'à sensibiliser les conseillers d'entreprise au potentiel et aux risques que la création d'entreprise et le travail indépendant représentent pour les personnes handicapées. Pour beaucoup, il s'agit d'une option de carrière réaliste. Ils ne devraient dès lors pas être découragés sur la seule base de leur handicap. Si l'on veut améliorer les informations concernant la création d'entreprise à l'intention des personnes handicapées, il est essentiel d'augmenter la quantité d'informations disponibles quant aux répercussions de la création d'entreprise et des revenus du travail indépendant sur les prestations sociales perçues par les individus. Beaucoup de personnes handicapées bénéficient de différentes formes de soutien public, telles qu'une assurance invalidité, des allocations de logement, des aides en cas de revenu minimal, etc. Cet aspect est donc important au moment de prendre une décision concernant le lancement d'une entreprise.

Un deuxième domaine d'action sur lequel les gouvernements peuvent agir concerne le soutien au développement et à l'adoption

de technologies d'assistance. Le développement de ces technologies est très important pour nombre de personnes handicapées et leur permettra de participer plus activement à la vie quotidienne. Les responsables politiques peuvent soutenir directement ces efforts de développement par le biais d'un financement et de mesures d'incitation fiscales et offrir aux particuliers un soutien et des incitants financiers afin d'encourager l'adoption de ces technologies. Dans ce domaine, la coopération internationale est importante et les gouvernements doivent chercher à établir des partenariats avec d'autres gouvernements, des organisations internationales et le secteur privé pour garantir la mise en place de normes et de plates-formes communes.

Troisièmement, on dispose de peu de données probantes à l'appui du développement d'une formation et d'un soutien ciblés adaptés aux besoins et aux problèmes des entrepreneurs et des entrepreneurs potentiels souffrant de divers handicaps. Trois grands facteurs se doivent d'être pris en considération au moment de développer une telle approche. Tout d'abord, la taille du groupe de clients potentiels est presque toujours réduite compte tenu des caractéristiques hétérogènes des déficiences (type, gravité, stabilité, durée et moment auquel elle apparaît, par exemple). Dès lors, la politique pourra être amenée à devoir soutenir des entrepreneurs présentant des déficiences aux caractéristiques diverses, de différentes manières et sur des périodes variables. La mise en place d'un soutien intensif, sur mesure, en vis-à-vis ou en petit groupe devrait vraisemblablement donner les meilleurs résultats (Arnold et Ipsen, 2005; Enabled4Enterprise, 2009a, 2009b; EMDA, 2009; Dotson e.a., 2013), mais ces approches sur mesure exigent de nombreuses ressources. Des partenariats avec des organismes spécialisés sont souvent indispensables pour garantir le succès d'approches ciblées, car ces organismes entretiennent déjà des relations crédibles avec les clients cibles. Par ailleurs, les responsables politiques peuvent tirer parti des ressources existantes pour rendre les approches sur mesure plus rentables.

Enfin, les gouvernements doivent faire davantage pour garantir l'accessibilité de tous les sites internet du secteur public. L'internet s'impose peu à peu comme le mode d'interaction principal entre les administrations publiques et les citoyens, de sorte qu'il conviendrait de faire beaucoup plus pour améliorer l'accessibilité des services en ligne aux entreprises, comme l'enregistrement d'entreprises, l'établissement de déclarations fiscales et la mise à disposition de ressources informatives pour les entreprises.

## ■ LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Kitching, J. (2013), «Entrepreneurship and disability», programme de développement économique et de création d'emplois locaux de l'OCDE, Paris.

Vaziri, D., Schreiber, D., Wieching, R., et Wulf, V. (2013), «Disabled entrepreneurship and self-employment: The role of technology and policy building», programme de développement économique et de création d'emplois locaux de l'OCDE, Paris.

## ■ BIBLIOGRAPHIE

Angelocci, R., Lacho, K. J., Lacho, K. D., et Galle, W. (2008), «Entrepreneurs with Disabilities: The Role of Assistive Technology, Current Status and Future Outlook», *Proceedings of the Academy of Entrepreneurship*, 14(1), Tunica.

Applica/CESEP/European Centre (2007), «Étude sur la compilation de données statistiques sur le handicap à partir des registres administratifs des États membres», étude financée par la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, <http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=3007&langId=fr>

Arnold, N., et Ipsen, C. (2005), «Self-Employment Policies: Changes Through the Decade», *Journal of Disability Policy Studies*, vol. 16(2), p. 115-122.

Arnold, N., et Seekins, T. (2002), «Self-employment: A process for use by vocational rehabilitation agencies», *Journal of Vocational Rehabilitation*, vol. 17, p. 107-113.

Beelders, T. R., et Blignaut, P. J. (2010), «Using Vision and Voice to Create a Multimodal Interface for Microsoft Word 2007», Association for Computing Machinery (éd.), ETRA 2010, Austin (Texas, États-Unis), 22-24 mars 2010, p. 173-176.

Berthoud, R. (2008), «Disability Employment Penalties in Britain», *Work, Employment and Society*, vol. 22(1), p. 129-148.

Blanck, P. D., Sandler, L. A., Schmeling, J. L., et Scharzt, H. A. (2000), «Emerging workforce of entrepreneurs with disabilities: preliminary study of entrepreneurship in Iowa», *Iowa Law Review*, vol. 85, p. 1583-1668.

Boyd, V. (2012), «Are Some Disabilities More Equal Than Others? Conceptualising Fluctuating or Recurring Impairments Within Contemporary Legislation and Practice», *Disability & Society*, vol. 27(4), p. 459-469.

Boylan, A., et Burchardt, T. (2002), *Barriers to Self-Employment for Disabled People*, rapport à l'intention du Small Business Service, <http://www.berr.gov.uk/files/file38357.pdf>

Burchardt, T. (2000), «The Dynamics of Being Disabled», *Journal of Social Policy*, vol. 29(4), p. 645-668.

Burchardt, T. (2003), *Being and becoming: Social exclusion and the onset of disability*, CASE Report 21, Centre for Analysis of Social Exclusion, Londres, <http://eprints.lse.ac.uk/28310/1/CASEREport21.pdf>

Caldwell, A. C. (2011), «Untapped Markets in cloud computing: Perspectives and profiles for individuals with intellectual and developmental disabilities and their families», dans Stephanidis, C. (éd.), *Universal Access in HCI*, partie II, HCII 2011, LNCS 6766, p. 281-290.

Callahan, M., Shumpert, N., et Mast, M. (2002), «Self-employment, Choice and Self-determination», *Journal of Vocational Rehabilitation*, vol. 17, p. 75-85.

Carmena, J. M. (2012), «How to control a prosthesis with your mind. New brain-machine interfaces that exploit the plasticity of the brain may allow people to control prosthetic devices in a natural way», *IEEE Spectrum*, <http://spectrum.ieee.org/biomedical/bionics/how-to-control-a-prosthesis-with-your-mind>

Christ, T. W., et Stodden, R. (2005), «Advantages of developing survey constructs when comparing educational supports offered to students with disabilities in postsecondary education», *Journal of Vocational Rehabilitation*, vol. 22, p. 23-31.

Christiansen, L. H., Frederiksen, N. Y., Jensen, B. S., Ranch, A., Skov, M. B., et Thiruvachandran, N. (2011), «Don't look at me, I'm talking to you: Investigating Input and Output Modalities for In-Vehicle Systems», dans Campos, P., Graham, N., Jorge, J., Nunes, N., Palanque, P., et Winckler, M. (éd.), *Human-Computer Interaction — Interact 2011*, procès-verbal de la 13<sup>th</sup> IFIP TC 13 International Conference, p. 675-691.

Cloud4all (2013), «What is Cloud4all?», <http://www.cloud4all.info>

Cloud4all (2013a), «Cloud4all — Cloud platforms lead to open and universal access for people with disabilities and for all», <http://www.cloud4all.info/descargas/leaflet.pdf>

Commission européenne (2007), «Addressing the needs of people with disabilities in ESF programmes in the 2007-13 period», DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, [http://ec.europa.eu/employment\\_social/esf/docs/peopledisabilities\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/esf/docs/peopledisabilities_en.pdf)

Commission européenne (2010), «Stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées: un engagement renouvelé pour une Europe sans entraves», communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM(2010) 636 final.

Commission européenne (2012), «EU Research projects: Cloud4all», [http://cordis.europa.eu/projects/rcn/101353\\_fr.html](http://cordis.europa.eu/projects/rcn/101353_fr.html)

Commission européenne (2013), «Digital Agenda for Europe. Digital social platforms: web-accessibility», <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/digital-agenda-website>

Commission européenne (2013b), «Virtual and Augmented Environments and Realistic User Interactions to Achieve Embedded Accessibility Designs», [http://cordis.europa.eu/projects/rcn/93725\\_fr.html](http://cordis.europa.eu/projects/rcn/93725_fr.html)

Cullen, K., Kubitschke, L., Boussios, T., Dolphin, C., et Meyer, I. (2009), «Web accessibility in European countries: level of compliance with latest international accessibility specifications, notably WCAG 2.0, and approaches or plans to implement those specifications», réalisé pour le compte de la Commission européenne, <http://ec.europa.eu/digital-agenda/en/news/study-report-web-accessibility-european-countries-level-compliance-latest-international>

Dangelmaier, M. (2010), «Veritas. Project Presentation and Project Description Leaflet, Deliverable No. D4.1.3», [http://veritas-project.eu/wp-content/uploads/2010/03/VERITAS\\_D4.1.3\\_FINAL-accessible.pdf](http://veritas-project.eu/wp-content/uploads/2010/03/VERITAS_D4.1.3_FINAL-accessible.pdf)

Disability Rights Commission (2004), «The Web Access and Inclusion for Disabled People: A Formal Investigation conducted by the Disability Rights Commission», [http://www-hcid.soi.city.ac.uk/research/DRC\\_Report.pdf](http://www-hcid.soi.city.ac.uk/research/DRC_Report.pdf)

Dotson, W., Richman, D., Abby, L., et Thompson, S. (2013), «Teaching Skills Related to Self-employment to Adults with Developmental Disabilities: An Analog Analysis», *Research in Developmental Disabilities*, vol. 34, p. 2336-2350.

Doyel, A. (2002), «A realistic perspective of risk in self-employment for people with disabilities», *Journal of Vocational Rehabilitation*, vol. 17, p. 115-124.

East Midlands Development Agency (EMDA) (2009), «Scoping Study into the Business Support Needs of Disabled Entrepreneurs in the East Midlands», <http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20100113061153/http://www.emda.org.uk/uploaddocuments/disabledentrepreneurScopingReport%202009.pdf>

Enabled4Enterprise (2008), «Barriers and Opportunities: Equipping the Enterprise Sector to Deliver “Disability Smart” Services».

Enabled4Enterprise (2009a), «Project Report: Equipping the Enterprise Sector to deliver “Disability Smart” Services».

Enabled4Enterprise (2009b), «Are You Disability Smart? How to Provide Effective Business Support to Disabled Entrepreneurs».

Green, R. A., et Blair, V. (2011), *Keep It Simple: A Guide to Assistive Technologies*, Libraries Unlimited, Westport, p. 6.

Greve, B. (2009), «The labour market situation of disabled people in European countries and implementation of employment policies: a summary of evidence from country reports and research studies», rapport préparé pour les experts du réseau d'études européen d'experts dans le domaine du handicap (ANED), <http://www.disability-europe.net/content/aned/media/ANED%20Task%206%20final%20report%20-%20final%20version%2017-04-09.pdf>

Guffey, M. E., et Loewy, D. (2008), *Essentials of Business Communication*, 9<sup>e</sup> édition, Cengage Learning, p. 40.

- Hagner, D., et Davies, T. (2002), «“Doing my own thing”: Supported self-employment for individuals with cognitive disabilities», *Journal of Vocational Rehabilitation*, vol. 17, p. 65-74.
- Hanafin, J., Shevlin, M., Kenny, M., et McNeela, E. (2007), «Including young people with disabilities: Assessment challenges in higher education», *Higher Education*, vol. 54, p. 435-448.
- Hauben, H., Coucheir, M., Spooren, J., McAnaney, D., et Delfosse, C. (2012), «Assessing the impact of European governments’ austerity plans on the rights of people with disabilities», dans European Foundation Centre (éd.), *European report*, p. 19-24.
- Hill, E. (2011), «Legal and policy implications of Cloud Computing», dans Stephanidis, C. (éd.), *Universal Access in HCI*, partie I, HCII 2011, LNCS 6765, p. 478-483.
- Ipsen, C., Arnold, N., et Colling, K. (2005), «Self-Employment for People With Disabilities: Enhancing Services Through Interagency Linkages», *Journal of Disability Policy Studies*, vol. 15(4), p. 231-239.
- Jones, M. (2008), «Disability and the Labour Market: A Review of the Empirical Evidence», *Journal of Economic Studies*, vol. 35(5), p. 405-424.
- Jones, M. (2011), «Disability, employment and earnings: an examination of heterogeneity», *Applied Economics*, vol. 43(4), p. 1001-1017.
- Jones, M., et Latreille, P. (2011), «Disability and Self-employment: Evidence for the UK», *Applied Economics*, vol. 43(27), p. 4161-4178.
- Kline, J. (2011), *Strategic IT-Accessibility — Enabling the Organisation*, Live Oak Book Company.
- Lechner, M., et Vazquez-Alvarez, R. (2011), «The Effect of Disability on Labour Market Outcomes in Germany», *Applied Economics*, vol. 43(8), p. 389-412.
- Lutz, W., e.a. (2011), «Demographic challenges for sustainable Development», International Institute for Applied Systems Analysis (IIASA), 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2011, <http://www.iiasa.ac.at/Research/POP/Laxenburg%20Declaration%20on%20Population%20and%20Development.html>
- McCullagh, P. J., Ware, M. P., et Lightbody, G. (2010), «Brain Computer Interfaces for Inclusion», procès-verbal AH’10, procès-verbal de la 1<sup>st</sup> Augmented Human International Conference, article n° 6.
- Meager, N., et Higgins, T. (2011), «Disability and skills in a changing economy», Commission britannique pour l’emploi et les compétences, Briefing Paper Series, [http://www.opf.fi/download/140962\\_equality-disability.pdf](http://www.opf.fi/download/140962_equality-disability.pdf)
- Microsoft Accessibility (2013), «Types of assistive technology products», <http://www.microsoft.com/enable/at/types.aspx>
- Miltimore, A. E. (1892), «Magneto telephone for personal wear», brevet américain n° 466,725.
- Ministère fédéral allemand de la justice (2007), *Act for the equality of people with disabilities*, § 9-11 (disponible en allemand uniquement), <http://www.gesetze-im-internet.de/bgg/BJNR146800002.html>
- Nations unies (2008), Convention relative aux droits des personnes handicapées, article 9, <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>
- Nochajski, S. M., Oddo, C., et Beaver, K. (1999), «Technology and transition: Tools for success», *Technology and Disability*, vol. 11, p. 93-101.
- OCDE/Commission européenne (2013), *The Missing Entrepreneurs: Policies for Inclusive Entrepreneurship in Europe*, Éditions OCDE, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264188167-en>
- Oliver, M. (1990), *The Politics of Disablement*, Macmillan, Londres.
- Organisation mondiale de la santé/Banque mondiale (2011), *Rapport mondial sur le handicap*, [http://www.who.int/disabilities/world\\_report/2011/fr/](http://www.who.int/disabilities/world_report/2011/fr/)
- Paek, T., Gandhe, S., Chickering, D. M., et Ju, Y. C. (2007), «Handling Out-of-Grammar Commands in Mobile Speech Interaction Using Backoff Filler Models», procès-verbal du SPEECHGRAM 2007, p. 33-40.



- Pagán, R. (2009), «Self-employment Among People with Disabilities: Evidence for Europe», *Disability and Society*, vol. 24(2), p. 217-229.
- Pagán-Rodríguez (2011), «Self-employment and Job Satisfaction: Evidence for Older People with Disabilities in Europe», *European Journal of Ageing*, vol. 8(3), p. 177-187.
- Pascarelli, E. F., et Hsu, Y. P. (2001), «Understanding Work-Related Upper Extremity Disorders: Clinical Findings in 485 Computer Users, Musicians, and Others», *Journal of Occupational Rehabilitation*, vol. 11(1), p. 1-21.
- Pavey, B. (2006), «Human Capital, Social Capital, Entrepreneurship and Disability: An Examination of Some Current Education Trends in UK», *Disability & Society*, vol. 21(3), p. 217-229.
- Prescott-Clarke, P. (1990), «Employment and Handicap», publication n° 1036, Social and Community Planning Research, Londres.
- Ridley, J., Hunter, S., et Infusion Cooperative (2005), «“Go for it!”: Supporting People with Learning Disabilities and/or Autistic Spectrum Disorders in Employment», Health and Community Care Research Programme, résultats des recherches n° 45/2005, <http://www.scotland.gov.uk/Resource/Doc/54357/0013026.pdf>
- Roni, N. (2009), «Disabled Entrepreneurship: A viable route of opportunity for the disabled?», MMUBS Doctoral Symposium, <http://www.ribm.mmu.ac.uk/symposium2009/Papers%2009/Roni,%20Naheed.pdf>
- Sans-Bobi, M. A., Contreras, D., et Sánchez, Á. (2012), «Multi-Agent Systems orientated to assist with daily activities in the homes of elderly and disabled people», dans Zacarias, M., et De Oliveira, J. V. (éd.), *Human-Computer Interaction: The agency perspective*, p. 145.
- Schur, L. (2003), «Barriers or Opportunities? The Causes of Contingent and Part-time Work Among People with Disabilities», *Industrial Relations*, vol. 42(4), p. 589-622.
- Seelman, K. D. (2008), «Technology for individuals with disabilities: Government and market policies», dans Helal, S., Mokhtari, M., et Abdulrazak, B. (éd.), *The engineering handbook of smart technology for ageing, disability and independence*, p. 63.
- Shakespeare, T. (2006), «The Social Model of Disability», dans Davis, L. J. (éd.), *The Disability Studies Reader*, Routledge, Londres.
- Stack, J., Zarate, L., Pastor, C., Mathiassen, N. E., Barberà, R., Knops, H., et Kornsten, H. (2009), «Analysing and federating the European assistive technology ICT industry», *Information Society and Media*, document préparé pour la Commission européenne, p. 20-65.
- Thatcher, J., Rutter, R., Lauke, P. H., Waddell, C., Henry, S. L., Lawson, B., Kirkpatrick, A., Heilmann, C., Burks, M. R., Regan, B., et Urban, M. (2006), *Web accessibility-Web standards and regulatory compliance*, p. 9-20.
- The National Archives (1995), *Disability Discrimination Act 1995*, partie III (faisant actuellement l'objet d'une révision), <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1995/50/contents>
- Valkova, M. G., Van Isacker, K., Lazarov, A., Grudeva, P., et Vaisilova, S. (2010), «Veritas. Dissemination plans and materials plus leaflets and posters, Deliverable No. D4.3.1.d», p. 41-44, <http://veritas-project.eu/deliverables/VERITAS-D4.3.1.d.pdf>
- Vatavu, R. D., Grisoni, L., et Pentiuc, S. G. (2009), «Gesture recognition based on elastic deformation energies», dans Dias, M. S., Gibet, S., Wanderley, M. M., et Bastos, R. (éd.), *Gesture-based human-computer interaction and simulation*, 7<sup>th</sup> International gesture workshop, revised selected papers, p. 1-12.
- Vaziri, D. D., et De Oliveira, D. (2012), «Accessible business process modelling», *World Academy of science engineering and technology*, vol. 62, p. 129-138.
- Veritas (2013), «Vision and Objectives», <http://veritas-project.eu/about-2>
- W3C (2006), «Policies Relating to Web Accessibility», <http://www.w3.org/WAI/Policy>
- WCAG (2008), «Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0», <http://www.w3.org/TR/WCAG>

Wolpaw, J. R., et Wolpaw, E. W. (2012), «Brain-Computer Interfaces: Something new under the sun», dans Wolpaw, J. R., et Wolpaw, E. W. (éd.), *Brain-Computer Interfaces: Principles and Practice*.

Zwerling, C., Whitten, P. S., Sprince, N. L., Davis, C. S., Wallace, R. B., Blanck, P., et Heeringa, S. G. (2002), «Workplace accommodations for people with disabilities: National Health Interview Survey Disability Supplement, 1994-1995», *Journal of Occupational and Environmental Medicine*, vol. 45(5), p. 517-525.

Cette synthèse sur l'entrepreneuriat des personnes handicapées a été élaborée par l'OCDE et la Commission européenne. Elle fournit des données sur l'étendue du travail indépendant et des activités entrepreneuriales entreprises par des personnes handicapées et examine les obstacles rencontrés par les personnes handicapées dans le domaine de l'entrepreneuriat. Cette synthèse analyse également les approches politiques qui visent à soutenir l'entrepreneuriat des personnes handicapées, notamment la sensibilisation quant à la faisabilité de l'entrepreneuriat, le développement de l'esprit d'entreprise, le soutien au développement, à l'acquisition et à l'utilisation de technologies d'assistance, la garantie d'un soutien financier adéquat et l'amélioration de l'accès à l'internet et aux technologies de l'information. Elle propose plusieurs exemples d'approches politiques mises en œuvre avec succès au sein de l'UE et des récits inspirants d'entrepreneurs handicapés.

Cette synthèse s'inscrit dans le cadre d'une série de documents sur l'entrepreneuriat inclusif produits par l'OCDE et la Commission européenne. Cette série comprend des synthèses sur l'entrepreneuriat des jeunes, l'entrepreneuriat des seniors, l'entrepreneuriat social, l'évaluation des actions pour l'entrepreneuriat inclusif, l'accès au financement pour la création d'entreprise dans le cadre de l'entrepreneuriat inclusif et l'entrepreneuriat des personnes handicapées, ainsi qu'un rapport intitulé «Pallier la pénurie d'entrepreneurs». Tous ces documents sont disponibles en allemand, en anglais et en français: <http://www.oecd.org/cfe/leed/inclusive-entrepreneurship.htm>

## COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

### Publications gratuites:

- un seul exemplaire:  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)),  
en contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm))  
ou le numéro 0080067891011 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* ) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

### Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne ([http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)).

## COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'OCDE?

- OCDE iLibrary: <http://www.oecd-ilibrary.org/>
- La librairie en ligne de l'OCDE: <http://www.oecdbookshop.org/>

Cette synthèse a été préparée par la division «Développement économique et création d'emplois locaux» (LEED) de l'OCDE avec le soutien financier de la direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne.

